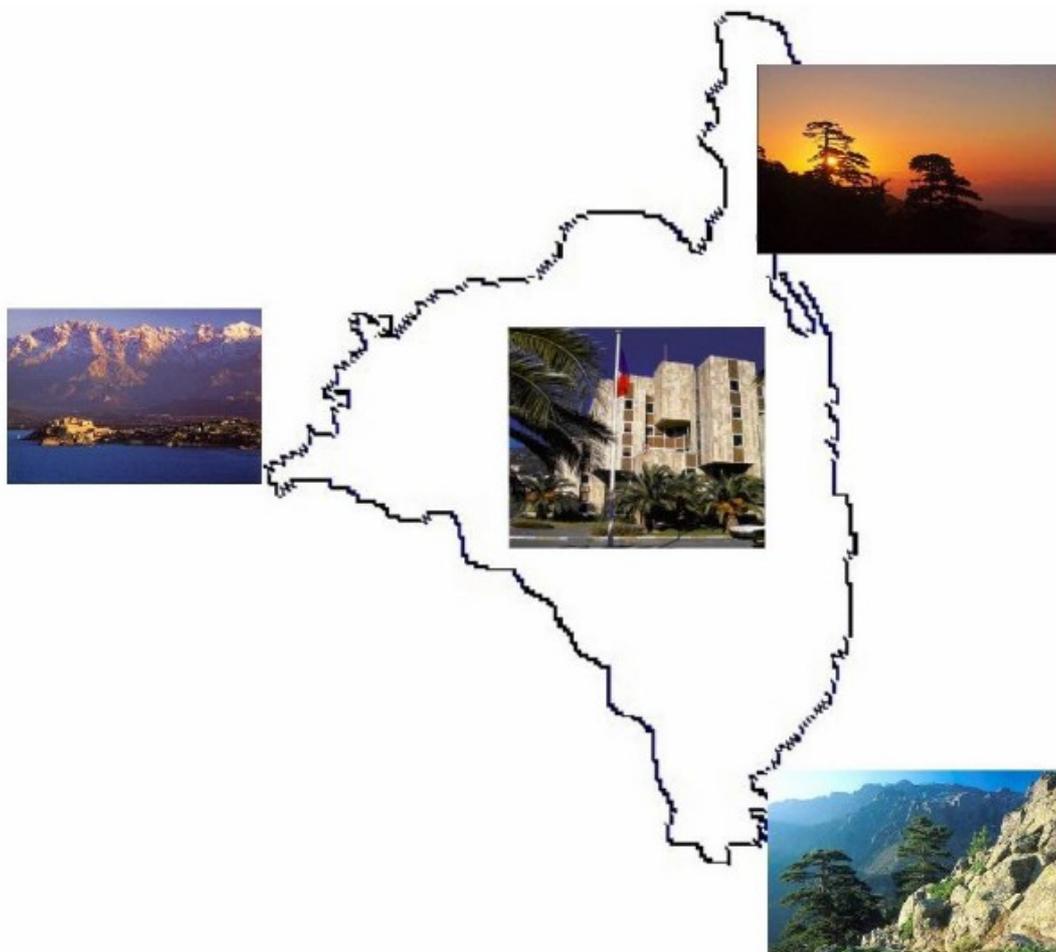




PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

## Rapport d'activité des services de l'Etat



# 2008

# PLAN

**INTRODUCTION.....P. 6**

**I. PRÉSERVER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS SOUS TOUTES SES FORMES.....P. 7**

**1. 1. La sécurité : un enjeu de première importance.....p. 8**

**1. 1. Lutter contre la délinquance et le banditisme**

- Tendances générales
- Les violences urbaines
- Le cas de la délinquance de proximité
- La physionomie de la délinquance
- Un taux d'élucidation élevé
- Les infractions à la législation sur les stupéfiants
- La diminution du nombre d'attentats

**1. 1. 2. Mettre fin à la spécificité de département en matière d'insécurité routière**

- L'insécurité routière
- Les actions de contrôle
- L'éducation routière

**1. 1. 3. Renforcer la sécurité civile par une meilleure prévention du risque**

- La lutte contre les incendies
- La prévention du risque d'inondation et de l'érosion du littoral

**1. 1. 3. La lutte contre les violences à l'encontre des femmes**

**1. 2. Promouvoir la sécurité juridique, en veillant à une application rigoureuse et homogène de la règle de droit.....p. 15**

**1. 2. 1. Contrôle et réglementation**

- La réglementation générale
- La réglementation relative à la nationalité
- La réglementation relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers
- La réglementation relative à la circulation

**1. 2. 2. Le contrôle des actes des collectivités locales et le contentieux de l'urbanisme**

- Le contrôle des actes des collectivités locales
- La prévention et le conseil aux collectivités locales

**1. 2. 2. La surveillance du domaine public maritime**

- Surveillance et contrôles
- Occupations illégales

**1. 2. 3. La révision des listes électorales et l'organisation des élections**

- Nombre d'électeurs et de recours
- Les consultations électorales organisées en 2008

**1. 2. 5. Le contrôle du travail**

- L'inspection du travail
- L'information des salariés
- La main d'œuvre étrangère
- Le contrôle de la recherche d'emploi

**1. 2. 6. La protection des usagers des pratiques sportives**

**1. 2. 7. L'amélioration du civisme fiscal et de l'égalité des citoyens devant l'impôt**

- Favoriser l'accomplissement volontaire des obligations fiscales

- Lutter contre la fraude et consolider la chaîne qualité du contrôle fiscal
- Des moyens adaptés

## **1. 2. 8. Le contrôle des conditions de concurrence et de consommation**

## **II. PROMOUVOIR LA COHÉSION SOCIALE ET LA QUALITÉ DE VIE.....P. 24**

### **2. 1. Lutter contre les discriminations.....p. 25**

#### **2. 1. 1. La lutte pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**

- Diversification des choix professionnels, par le prix de la vocation scientifique et technique
- Insertion professionnelle

#### **2. 1. 2. Le nombre de demandeurs d'emploi**

- Situation de la demande d'emploi (au 31 décembre 2008)
- Offres d'emploi

#### **3. 1. 2. Actions visant à faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi**

- L'application du suivi mensuel personnalisé
- Les prestations réalisées
- La mise en place du volet emploi du plan de cohésion sociale
- L'animation territoriale
- Les aides à la création d'emploi
- Les actions en faveur des entreprises

#### **3. 1. 3. Aides en matière d'emploi**

- Des mesures en direction des jeunes
- Des mesures d'insertion par l'activité économique
- L'insertion par le travail des personnes handicapées

#### **3. 1. 4. Actions en direction des jeunes scolarisés**

- Au niveau scolaire
- Hors temps scolaire

#### **3. 1. 5. Actions en matière de formation professionnelle**

- La validation des acquis de l'expérience (VAE)
- L'alternance
- Les titres du ministère

### **2. 2. Impulser une politique de cohésion sociale.....p. 35**

#### **2. 2. 2. Développer et améliorer l'offre de logements**

- Volet logement du plan de cohésion sociale
- Politique sociale de l'habitat

#### **2. 2. 3. Améliorer l'offre sociale pour les populations les plus fragilisées**

- En matière sociale
- En matière médico-sociale

### **2. 3. Renforcer la sécurité sanitaire.....p. 38**

#### **2. 3. 1. La santé animale**

- La prévention des maladies animales légalement réputées contagieuses
- Le contrôle de la traçabilité des animaux et du respect des exigences réglementaires liées à la conditionnalité des aides
- La certification de la qualité sanitaire des animaux
- Le contrôle de l'exercice vétérinaire
- Le contrôle des échanges et mouvements d'animaux

- Le contrôle en pharmacie vétérinaire

### **2.3.2. La protection animale**

- Le contrôle des établissements détenant des animaux de compagnie
- Le contrôle des établissements détenant des animaux de rente
- Le contrôle des transporteurs d'animaux vivants
- Le contrôle des conditions d'abattage des animaux

### **2.3.3. La sécurité sanitaire des aliments**

- L'inspection des ateliers de production
- Inspection dans les ateliers de transformation et de distribution

### **2.3.4. Les actions dans le domaine sanitaire**

- L'offre de soins
- Les priorités de santé publique
- Inspections et contrôles
- Veille et sécurité sanitaire
- La lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies humaines

## **III. CONTRIBUER AU RESPECT DU PATRIMOINE NATUREL DU DÉPARTEMENT.....P. 47**

### **3. 1. Par l'aménagement durable du territoire.....p. 48**

#### **3.1.1. La politique de la ville**

- Données générales
- Le contrat urbain de cohésion sociale

#### **3.1.2. L'urbanisme**

- L'élaboration des plans d'urbanisme
- Le droit des sols
- Le contentieux administratif de l'urbanisme et la médiation

#### **3.1.3. La politique de l'eau**

- La mission inter-services de l'eau (MISE)
- La police de l'eau

#### **3.1.4. Le domaine public maritime**

- La gestion du domaine public maritime
- La délimitation du domaine public maritime
- Le sentier du littoral
- La concession de plage

#### **3.1.5. Les actions en faveur de l'environnement**

- Le contrôle des Installations Classées pour la protection de l'Environnement
- Les établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques
- La protection de la forêt

#### **3.1.6. La préservation de l'aspect culturel et historique du département**

- Les commissions de la DRAC (activité pour la Haute-Corse)
- Archéologie préventive et programmée

### **3. 2. Par un soutien au milieu rural (aides financières de l'Etat).....p. 55**

## **IV. ETRE UN PARTENAIRE ACTIF DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL.....P. 57**

### **4. 1. En apportant un appui financier.....p. 58**

#### **4.1.1. Les finances de l'Etat**

- Les recettes de l'Etat

- Les dépenses de l'Etat
- Le service des domaines

#### **4. 1. 2. Les finances des collectivités territoriales**

- Les recettes des collectivités territoriales en Haute-Corse
- Les dépenses des collectivités territoriales en Haute-Corse

#### **4. 1. 3. La mise en œuvre du programme exceptionnel d'investissement**

### **4. 2. En apportant un appui logistique et juridique.....p. 60**

#### **4. 2. 1. Favoriser la coopération intercommunale**

#### **4. 2. 2. Ingénierie publique**

- Missions
- L'ingénierie publique concurrentielle
- L'ingénierie publique de solidarité
- L'ingénierie publique dans le domaine des bases aériennes civiles
- L'ingénierie publique pour le compte du ministère de la Défense (armée de l'air)

#### **4. 2. 3. Favoriser la structuration et le développement agricole**

- Les déclarations de surface et les aides directes aux producteurs liées aux organisations communes de marché
- Les soutiens territoriaux et environnementaux aux exploitations
- Les mesures financières liées à des crises climatiques, économiques et au sur endettement
- Le suivi des filières animales

#### **4. 2. 4. Aider au développement du secteur touristique en garantissant la qualité des prestations offertes**

#### **4. 2. 5. La protection des mineurs pendant leurs loisirs**

#### **4. 2. 6. Développer des équipements**

- Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique
- Conseil et expertise

#### **4. 2. 7. Moderniser le tissu entrepreneurial en renforçant la lutte contre le travail illégal**

### **V. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ÉTAT.....P. 71**

#### **5. 1. Simplifier et renforcer les services aux demandeurs d'emploi et aux employeurs.....p. 72**

#### **5. 2. Améliorer la qualité du service rendu au niveau fiscal.....p. 72**

## INTRODUCTION

Les services de l'Etat dans le département évoluent dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), qui réforme l'Etat en profondeur. L'année 2008 a connu des premiers changements.

Ainsi, elle a été marquée par la mise en œuvre de la démarche de fusion de la direction départementale de l'équipement (DDE) et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF). Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, en sa qualité préfiguréateur, a été chargé de conduire ce projet de création de la **direction départementale de l'équipement et de l'agriculture**, sous l'autorité du préfet et en concertation avec le directeur départemental de l'équipement. Les travaux préparatoires à la fusion ont commencé dès mars 2008. Tout au long de la démarche, les relations de travail ont été mises en valeur afin d'instaurer une coordination entre services DDE et DDAF. L'organisation de la DDEA a été validée par arrêté du préfet en date du 17 décembre 2008 avec entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Au niveau national, la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) ont fusionné en une **direction générale des finances publiques** (DGFIP). A partir de 2009 (et d'ici 2012), dans chaque département, la direction des services fiscaux et la Trésorerie générale seront fusionnées progressivement en une direction départementale des finances publiques (DDFIP).

Enfin, le domaine de l'emploi a également été concerné: en 2008 fut institué le **Pôle emploi**, qui est né de la fusion entre les ASSEDIC et l'ANPE.

Ce mouvement de fusions va se poursuivre : au 1<sup>er</sup> janvier 2010, deux directions départementales interministérielles vont être créées : la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et la direction départementale des territoires (DDT).

Les services de l'Etat dans le département doivent donc s'adapter à ces changements, tout en conservant les missions qui sont les leurs :

- I. Préserver la sécurité des citoyens sous toutes ses formes
- II. Promouvoir la cohésion sociale et la qualité de vie
- III. Contribuer au respect du patrimoine naturel de département
- IV. Etre un partenaire actif du développement économique local
- V. Améliorer l'efficacité de l'Etat

**PRESERVER  
LA SECURITE DES CITOYENS  
SOUS TOUTES SES FORMES**

## 1. 1. La sécurité : un enjeu de première importance

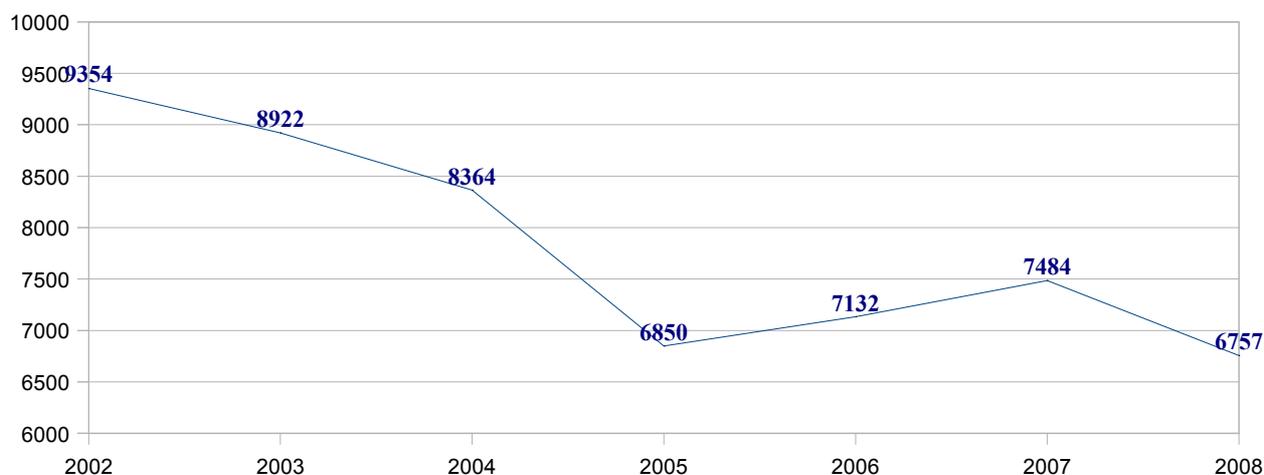
La sécurité des citoyens constitue la responsabilité première de l'Etat. Comme les années précédentes, un des objectifs prioritaires des pouvoirs publics en Haute-Corse au cours de l'année 2008 a été d'assurer la sécurité dans toutes ses composantes.

### 1. 1. 1. Lutter contre la délinquance et le banditisme

#### • Tendances générales

En Haute-Corse, la tendance générale est à une baisse de la délinquance, en 2008 (- 3,6%). Le nombre de faits constatés a diminué à la fois sur la circonscription de la Police et sur celle de la Gendarmerie.

Evolution de la délinquance en Haute-Corse



#### • Les violences urbaines

Les taux relatifs aux violences urbaines sont faibles, à l'instar de l'année 2007. Il s'agit des voitures brûlées (-42,8%), des véhicules administratifs dégradés, des poubelles brûlées (-83,7%) et des jets de projectiles sur un bus.

#### • La délinquance de proximité

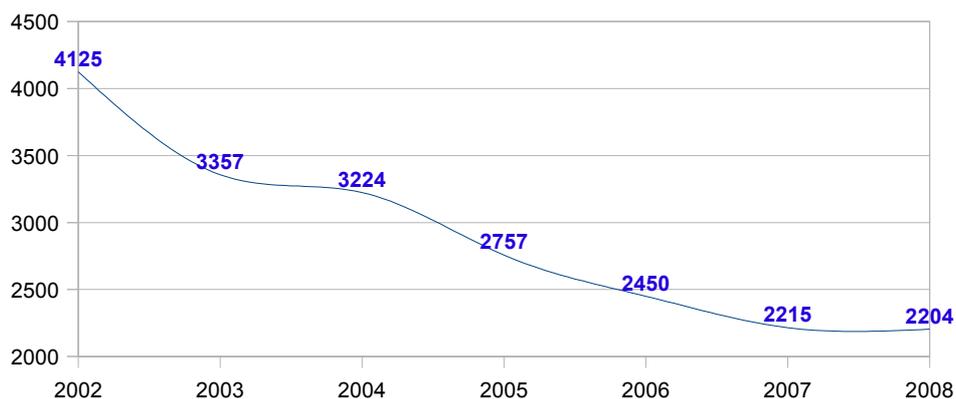
La délinquance de proximité comprend les vols à main armée, les vols avec violence, les cambriolages, les vols à la tire, les vols de véhicules ainsi que les destructions et les dégradations (sauf les incendies et les attentats).

Ce type de délinquance a évolué différemment dans la circonscription de la Police (communes de Bastia, Furiani, Biguglia et Ville de Pietrabugno), et celle de la Gendarmerie (qui couvre le reste du territoire du département).

Elle a en effet diminué de 7,3% dans la **circonscription de la Gendarmerie**, poursuivant ainsi une baisse entamée les années précédentes. Le nombre d'infractions de proximité constatées en 2008 est de 1 110.

A l'inverse, la **circonscription de la police nationale** a connu une hausse des faits constatés liés à la délinquance de proximité, qui sont passés de 955 en 2007 à 1094 en 2008, soit une hausse de 14,5%. Cette hausse s'explique par une recrudescence des cambriolages, des vols de véhicules et des vols d'accessoires qui sont l'œuvre de jeunes délinquants (mineurs ou jeunes majeurs) multi-récidivistes.

### Délinquance de proximité - faits constatés



#### ◆ *Atteintes aux biens :*

Parmi les atteintes aux biens, les infractions suivantes ont augmenté : vols à la roulotte et d'accessoires (+ 56,7%), cambriolages (+ 13,2 %) et vols de véhicules (+11,2%).

Les infractions à caractère financier constituent le type d'infraction qui a le plus augmenté au cours de ces dernières années, notamment par le développement des usages frauduleux de cartes bancaires sur internet.

Les dégradations volontaires et les vols à main armée ont, par contre, diminué en 2008 :

- les dégradations volontaires ont diminué de 5,4% depuis 2007 (et de 8,8% depuis 2006)
- les vols à main armée ont diminué de 25% depuis 2007 (et de 62,5% depuis 2006)

La baisse sensible des vols à main armée, notamment durant la période des fêtes de fin d'année, illustre l'efficacité du plan anti-hold-up mis en œuvre conjointement avec les C.R.S. De plus, l'interpellation en fin d'année 2008, en flagrant délit, de deux auteurs de vols à main armée à l'encontre d'une station service par la Brigade Anti-Criminalité mérite d'être soulignée.

#### ◆ *Atteintes aux personnes :*

Les faits constatés de violences contre les personnes poursuivent leur tendance à la baisse : ils sont passés de 406 faits en 2006, à 342 faits en 2007 et 312 faits en 2008. Cette baisse de 8,7% se décline comme suit : homicides et tentatives (stabilité), menaces et racket (baisse de 7,4%), violences volontaires (baisse de 11,8%) et infractions aux mœurs (baisse de 10,5 %).

De plus, les dépôts de plaintes pour violences conjugales sont en baisse marquée 2008 : 38 faits en 2006, 40 faits en 2007 contre 20 faits dénoncés en 2008 .

Concernant les violences en milieux scolaires, on observe une certaine augmentation : de 55 faits signalés en 2007 à 71 faits pour 2008 soit une hausse de 30%.

#### • **La physionomie de la délinquance**

La part des **étrangers** mis en cause dans les procédures judiciaires est en diminution : on enregistre une baisse de 9,5%.

La part des **mineurs** dans la délinquance générale est à nouveau en baisse : on a observé une baisse de 14,5%.

Enfin, le pourcentage de **personnes mises en causes écrouées** se redresse : ce taux est de 4,1% en 2008 (contre 3,1% en 2006 et 2,2% en 2007). Ce taux a augmenté de 60% entre 2007 et 2008, ce qui illustre la gravité des affaires traitées ainsi qu'un durcissement de la politique pénale.

- **Un taux d'élucidation qui reste élevé**

Là encore, les réalités sont différentes selon qu'il s'agit de la circonscription de la Police ou de celle de la Gendarmerie.

La circonscription de la Police affiche un taux d'élucidation de la délinquance générale en légère baisse cette année par rapport à 2007, mais qui reste cependant élevé (36,7%). La Gendarmerie a connu un taux de résolution particulièrement élevé en 2008.

#### Evolution du taux d'élucidation depuis 2007

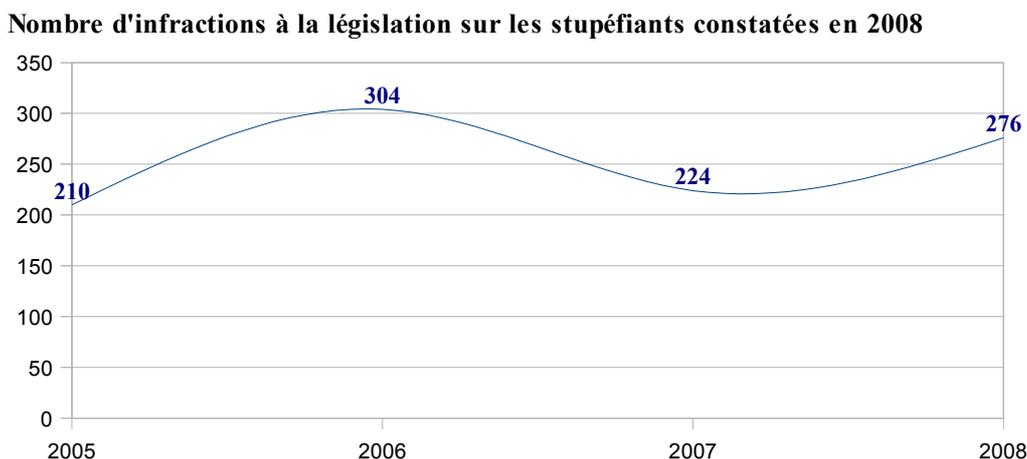
	Délinquance générale	Délinquance de proximité
Circonscription de la police	30,7%	10,6%
Circonscription de la gendarmerie	<b>60,3%</b>	13,3%

- **Les infractions à la législation sur les stupéfiants**

La lutte contre la drogue reste une priorité en Haute-Corse. Conformément au plan départemental de prévention de la délinquance en Haute-Corse, la lutte contre la drogue a constitué l'une des quatre actions prioritaires de 2008. Celle-ci est déclinée dans le **plan départemental de lutte contre la drogue**, adopté en 2008. Les actions prioritaires de ce plan pour 2008 se sont déclinées en huit axes :

- réaffirmer l'interdiction légale portant sur le cannabis,
- lutter contre l'usage et la revente de drogue aux abords et dans les établissements scolaires,
- lutter contre l'usage et la revente de drogue dans les établissements de nuit,
- dissuader les sportifs d'employer des produits stupéfiants,
- combattre l'usage et le trafic de drogue dans les quartiers sensibles,
- lutter contre le transit de drogue dans les ports et aéroports,
- combattre l'usage et le trafic de drogue à partir du réseau routier
- renforcer l'information mutuelle entre services de police, de gendarmerie et des douanes.

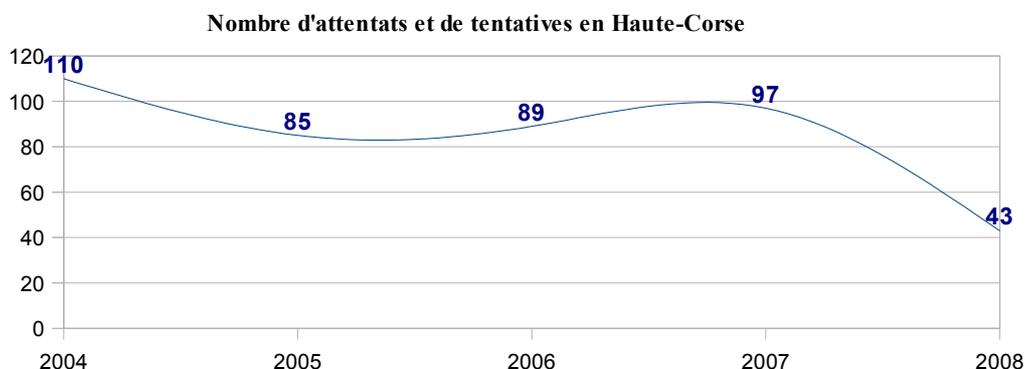
Le nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants constatées a augmenté en 2008 :



Ces bons résultats s'expliquent notamment par la relance de l'activité de la brigade anti-criminalité en ce domaine. De plus, la réalisation d'une affaire en co-saisine entre la police nationale, la gendarmerie nationale et le groupement d'intervention régional a permis de démanteler un réseau de trafiquants de stupéfiants dans le quartier de Lupino.

- **La diminution du nombre d'attentats**

Avec 39 attentats et 4 tentatives d'attentats, soit une réduction globale de 656% par rapport à l'année précédente, le bilan de l'année 2008 pour ce type d'action est historiquement bas. Un tiers des attentats ont fait l'objet de revendications par des groupes nationalistes. La proportion des attentats « économiques » (rackets ou activité mafieuse) ou « privés » (recours à l'explosif pour régler des contentieux) enregistre une hausse par rapport à 2007.



### **1. 1. 2. Mettre fin à la spécificité de département en matière d'insécurité routière**

- **L'insécurité routière**

Le nombre total d'accidents corporels de la circulation a assez fortement diminué en 2008 par rapport à 2007 : il est passé de 425 en 2007 à 369 en 2008. Il y a eu 138 accidents dans la circonscription de la Gendarmerie et 231 dans celle de la Police nationale.

Le nombre de personnes tuées est resté stable à 24 (+1). Le nombre total de blessés est également en forte diminution, passant de 592 blessés à 521 en 2008.

L'analyse des accidents mortels, permet d'observer que :

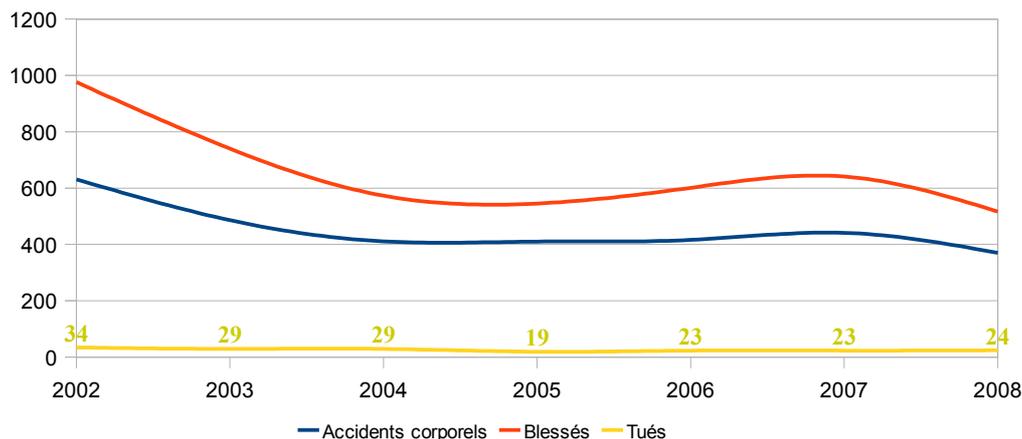
- les jeunes de moins de 24 ans représentent 8 tués (au lieu de 4 en 2006)
- les deux roues représentent 10 tués (contre 5 en 2007 et 12 en 2006)
- environ 87 % des tués l'ont été sur le réseau routier géré par la Collectivité territoriale de Corse (contre 80 % en 2007)
- le nombre de victimes sur l'axe Bastia – Solenzara a fortement augmenté, mais a cessé à partir d'août où les accidents mortels ont eu lieu sur la section de la RN 193 Casamozza-Ponte Leccia. La portion de route située aux alentours de Ghisonaccia est celle qui a enregistré le plus de morts malgré un nombre d'accidents relativement faible.
- Le nombre d'accidents a nettement augmenté entre les mois d'avril et de septembre.

Les actions menées tout au long de l'année 2008 ont surtout concerné les « jeunes » et « l'alcool ». En 2008, l'enjeu concernant « l'alcool » a fait l'objet d'une action ciblée, non plus vers les discothèques mais vers les festivals, les fêtes de village et les « avant-boîtes », où des jeunes étaient chargés d'informer les conducteurs qui arrivaient et surtout qui repartaient, sur les dangers de l'alcool au volant.

La semaine de la « sécurité sur la route » en octobre 2008, a été l'occasion d'organiser de nombreuses actions réparties sur tout le département avec pour point culminant un « village sécurité routière » organisé à l'Université de Corse avec de nombreux partenaires.

La signalisation verticale concernant les limitations de vitesse et le positionnement des panneaux d'agglomérations sur l'axe Bastia – Solenzara ont été entièrement revus.

### Evolution de l'accidentologie depuis 2002



- **Les actions de contrôle**

	Année 2007	Année 2008	Evolution
<b>Nombre de dépistages d'alcoolémie positifs</b>	943	725	-23,1%
<b>Nombre de PV dressés pour excès de vitesse</b>	3641	3272	-10,1%
<b>Nombre de PV dressés pour infraction à la réglementation en matière de port de casque</b>	409	371	-9,3%

- **L'éducation routière**

Le département comptait pour l'année 2008, 3 inspecteurs du permis de conduire, avec l'appui occasionnel de la déléguée régionale. Les examens avaient lieu dans quatre centres, en ce qui concerne le permis de type B : Bastia (65% des demandes), Corte (12%), Ghisonaccia (13%) et Ile-Rousse (10%).

Il y a eu en 2008, 4196 demandes de permis de conduire, pour la partie théorique, avec 2233 reçus, soit 53,2% de réussite (taux inférieur à celui de la moyenne nationale qui est de 64,9%). Cette réussite est cependant en augmentation par rapport à 2007 (51,2% de réussite, alors que la moyenne nationale était de 63,3%).

Pour ce qui concerne l'épreuve pratique, on remarque que le taux de réussite au permis de catégorie B est de 57,8% pour un total de 3341 demandes. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale (55,8%), et est en augmentation par rapport à 2007 (55,1%).

Pour les autres types de permis, on constate un fort taux de réussite, supérieur à 80%, tant pour les permis deux roues, que pour les permis poids-lourds.

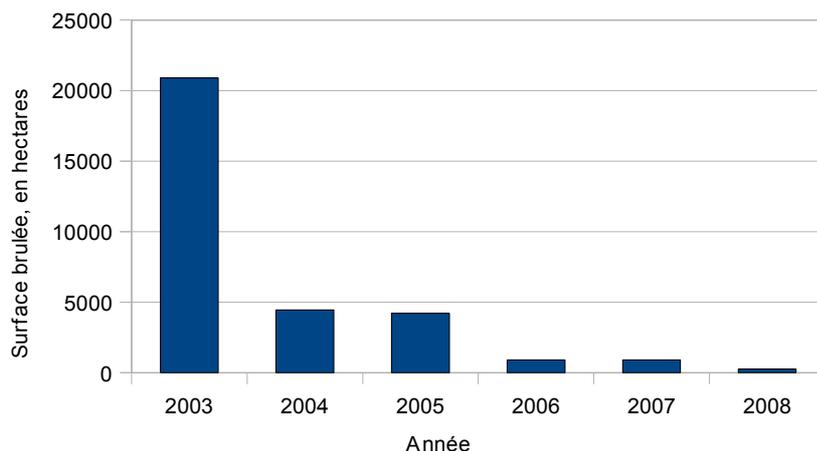
#### 1. 1.3. Renforcer la sécurité civile par une meilleure prévention du risque

- **La lutte contre les incendies**

- ◆ L'évolution du nombre de feux de forêt

En 2008, un nombre total de 190 feux de forêt a été recensé, pour une surface brûlée de **272 hectares**. La surface brûlée ou parcourue par un feu au cours de l'année a été en nette régression par rapport aux années précédentes (moyenne 2004-2008 : 2112 hectares). La pertinence des ouvrages combinée à des conditions climatiques favorables et à une surveillance attentive, expliquent ce bon résultat. L'évolution à la baisse du nombre d'hectares brûlés depuis 2003 est impressionnante.

**Evolution des surfaces brûlées en Haute-Corse depuis 2003**



Année	Surface brûlée en hectares
2003	20904
2004	4461
2005	4207
2006	914
2007	908
2008	272

◆ La prévention du risque incendie

**La cellule technique d'investigation sur les recherches des causes d'incendies de forêt :**

Les actions et les méthodes de travail de la cellule technique d'investigation sur les recherches des causes d'incendies de forêt (CTIIF) se sont inscrites dans la continuité des années précédentes. Elle a été activée dès le mois de juin et est intervenue de juillet à octobre. Son bilan est de 25 feux sous réquisition du parquet et 13 feux en formation.

L'animation du débroussaillage par les agents de l'office de l'environnement de la Corse, débutée en 2006, s'est poursuivie en 2008 sur les communes de Ville-di-Pietrabugno, Corbara, Calvi, Sainte-Lucie-de-Moriani, San-Martino-di-Lota et Urtaca.

Les visites de sensibilisation ont concerné 3529 parcelles sur ces six communes, dont 2163 (61%) étaient conformes lors du premier passage.

Des contrôles en deuxième visite ont été réalisés en 2008 sur les communes de Belgodere, San-Martino-di-Lota, Poggio-Mezzana, Novella et Isolaccio-di-Fiumorbo, soit 547 propriétés. Aucune verbalisation n'a été effectuée en 2008.

L'activité conventionnée du service des forestiers sapeurs a permis de réaliser 6 ouvrages prioritaires programmés dans les plans locaux de protection incendie (PLPI) et l'entretien de l'existant.

A ce jour, près de la moitié des zones d'appui à la lutte est réalisée sur les secteurs couverts par les PLPI.

**Les plans de prévention du risque incendie de forêt (PPRIF) :**

8 PPRIF du Grand Bastia sur les 9 prescrits ont été appliqués par anticipation.

5 PPRIF de Balagne sur 6 ont été appliqués par anticipation. Le sixième est en voie de l'être.

**Les plans locaux de prévention incendie (PLPI) :**

Sur les 10 PLPI à créer qui couvrent les secteurs les plus sensibles aux incendies de forêts, 3 sont approuvés et 4 autres sont en cours (Fiumorbo, Centre Corse, Vivario et Ghisoni). Il reste à réaliser les équipements de terrains et notamment la mise en place des points d'eau.

• **La prévention du risque d'inondation et de l'érosion du littoral**

◆ Les plans de prévention du risque inondation (PPRI)

En 2008, les études techniques du plan de prévention du risque inondation (PPRI) du Golfe de Calvi et la concertation avec les collectivités territoriales ont été finalisées.

La révision partielle du PPRI de Lucciana au droit de l'emprise de la future centrale électrique a été prescrite. Les études pour la mise hors d'eau de la plateforme ont été validées par un collège d'experts et par le préfet.

Suite à l'annulation du PPRI du Fango par le tribunal administratif, le contact a été renoué avec les communes de Galeria et Manso.

Les études réalisées pour le PPRI du Grand Bastia ont été analysées en 2008, et une stratégie d'action a été déterminée pour 2009.

Les réflexions sur les PPRI de Borgo, de Vescovato, de Saint-Florent, de Castello-di-Rostino n'ont pas débouché sur des révisions en 2008.

#### ◆ L'érosion du littoral

Une étude globale sur l'érosion du littoral de la plaine orientale a été lancée en 2008. Elle est intitulée « Etude générale pour la protection du littoral de la plaine orientale, diagnostic littoral » et a pour principaux objectifs :

- l'analyse de l'évolution historique du trait de côte et des processus responsables de cette évolution
- la réalisation d'un atlas hydrodynamique
- la détermination par secteur homogène des enjeux et orientations de gestion à apporter. Une cartographie des risques liés à la submersion et au recul de la ligne de rivage sera réalisée.

### **1. 1. 4. La lutte contre les violences à l'encontre des femmes**

Les services de l'Etat sont intervenus en 2008 pour financer, totalement ou partiellement, des actions visant à lutter contre les violences faites aux femmes, réparties selon plusieurs axes :

#### Développer et conforter les dispositifs d'accompagnement :

- Soutien financier au centre départemental d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF)
- Expérimentation de la plate-forme nationale du 3919 destiné aux violences conjugales
- Accompagnement renforcé et individualisé des femmes victimes de violences
- Mise en place d'un groupe de parole à visée thérapeutique pour femmes victimes de violences conjugales
- Création d'un atelier d'écriture pour femmes victimes de violences et de discriminations

#### Mailler le territoire, apporter une réponse globale aux femmes victimes de violences :

- Création de REACTIV (Réseau d'actions contre les violences faites aux femmes), pour favoriser la coordination de tous les acteurs et relais concernés sur l'ensemble du territoire afin d'apporter une réponse aux femmes victimes de violences et leurs enfants
- Mise en place d'un référent local pour les femmes victimes de violences au sein du couple

#### Accroître l'effort de sensibilisation de la société dans son ensemble pour mieux combattre et prévenir les violences

- Financement d'actions dans le cadre de la Journée internationale d'élimination des violences faites aux femmes (25 novembre)

## Développer la formation des professionnels concernés par la problématique des violences faites aux femmes

- Plusieurs formations ont eu lieu en 2008, sur les thèmes de la « violence à l'égard des femmes » et de « l'impact des violences dans le couple sur les enfants »

## Actions de prévention des violences conjugales et accompagnement des auteurs de violences :

- Mise en place de 2 journées de formation en direction des acteurs et professionnels (justice, police/gendarmerie, partenaires sociaux, associations...)
- Accompagner les auteurs de violences conjugales, sous contrainte judiciaire ou non judiciarisés afin de les aider à se responsabiliser et à comprendre leur violence par la création et l'animation d'un groupe de parole.

## **1. 2. Promouvoir la sécurité juridique, en veillant à une application rigoureuse et homogène de la règle de droit**

### **1. 2. 1. Contrôle et réglementation**

#### **• La réglementation générale**

Au cours des années 2006, 2007 et 2008, le bureau de la vie publique de la préfecture et les sous-préfectures de Corte et Calvi ont traité les dossiers suivants :

	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>Cartes professionnelles</b>	148	98	84
<b>Autorisations d'ouverture tardive d'établissements de boisson</b>	25	26	29
<b>Fermetures administratives de débits de boisson</b>	4	7	3
<b>Récépissés concernant les associations</b>	737	774	890
<b>Autorisations de détention d'armes</b>	845	751	799
<b>Autorisations d'utilisation d'explosifs</b>	17	19	13
<b>Refus ou retrait d'autorisation d'habilitation en zone réservée d'aéroport</b>	6	10	4
<b>Création de société de sécurité privée</b>	2	2	2
<b>Titres relatifs à l'exercice de la chasse</b>	288	268	235

#### **• La réglementation relative à la nationalité**

En 2008, 12 418 **cartes nationales d'identité** ont été délivrées en Haute-Corse, ce qui représente une baisse de 4,3% par rapport à 2007. La délivrance des cartes nationales d'identité se répartit comme suit :

- 8 874 par la préfecture de Bastia (+7,5%)
- 1 967 par la sous-préfecture de Corte (-16%)
- 1 577 par la sous-préfecture de Calvi (+0,4%)

Les services préfectoraux ont délivré 6 052 **passesports** en 2008, soit une diminution de 2,7% par rapport à 2007 :

- 4 301 à la préfecture de Bastia (+8,1%)
- 648 à la sous-préfecture de Corte (-45,5%)
- 1 103 à la sous-préfecture de Calvi (+4,5%)

Le dispositif de **recherche dans l'intérêt des familles** a fait l'objet de 26 demandes, instruites par la préfecture de Bastia. Les sous-préfectures n'ont reçu aucune demande de ce type.

Les **autorisations collectives de sortie du territoire** pour 2008 se répartissent comme suit :

- 10 autorisations collectives de sortie du territoire pour 338 élèves
- 2 autorisations collectives de sortie du territoire pour 2 élèves étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne (document délivré à Bastia)

- **La réglementation relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers**

En 2008, 17 600 étrangers ont été recensés sur le territoire du département, grâce à l'application AGDREF<sup>1</sup>. Les principales nationalités sont : marocaine (10 550 ressortissants), tunisienne (1400 ressortissants) et algérienne (1600 ressortissants).

- **Titres de séjour**

2 222 titres ont été délivrés, dont 749 premiers titres de séjour.

- **Naturalisations**

103 demandes ont été reçues en 2008, contre 138 en 2007.

96 demandes furent transmises au Ministère, contre 141 en 2007.

103 personnes ont acquis la nationalité française par décret, contre 121 en 2007.

21 personnes ont acquis la nationalité française au titre du mariage, contre 29 en 2007.

- **Regroupements familiaux**

106 demandes ont été reçues en 2008, contre 125 en 2007.

143 demandes ont fait l'objet d'une décision, contre 137 en 2007.

177 personnes sont entrées en France grâce à cette procédure, contre 184 en 2007.

- **Mesures d'éloignement**

459 mesures d'éloignement ont été notifiées (dont 7 ITN judiciaires)

Parmi celles-ci, 167 ont été exécutées, soit un taux d'exécution de 36,4%.

- **Laissez-passer consulaires**

249 laissez-passer consulaires ont été sollicités auprès des consulats, 72 ont été accordés, soit un taux de 28,9%.

- **Recours contentieux introduits devant le Tribunal administratif par des tiers**

115 recours ont été déposés.

152 jugements sont intervenus, avec parmi eux 9 annulations, et 61 appels en Cour administrative d'appel (5 à l'initiative du préfet et 56 à l'initiative des tiers).

- **Régularisations**

En 2008, 165 dossiers furent examinés (contre 199 en 2007) et 66 demandes furent acceptées (contre 36 en 2007).

- **La réglementation relative à la circulation**

L'année 2008 a connu une augmentation de l'édition des cartes grises et de la délivrance des permis de conduire. La délivrance de ces deux titres a connu une pointe pendant l'été (juin et juillet pour les cartes grises, et juillet et août pour les permis de conduire).

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France.

Le second semestre de l'année a été marqué par la préparation du passage au SIV (Système d'immatriculation des véhicules). L'ensemble des professionnels du département a été rencontré et l'ensemble des agents a été formé à l'utilisation du nouveau système informatique.

	2007	2008	Evolution en %
<b>Cartes grises</b>	38146	39733	+4,2%
<b>Permis de conduire délivrés</b>	5910	6038	+2,2%
<b>Rétentions de permis de conduire</b>	402	422	+3,2%
<i>Rétentions pour excès de vitesse</i>	122	105	-13,9%
<i>Rétentions pour conduite en état d'alcoolémie</i>	285	317	+11,2%

### 1. 2. 2. Le contrôle des actes des collectivités locales et le contentieux de l'urbanisme

« ACTES », qui signifie « Aide au Contrôle de légalité dématérialisé », est une application permettant la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Elle permet également aux personnels des préfectures de consulter les actes reçus et suivre le processus de contrôle de légalité de ces actes. En 2008, plusieurs conventions avaient déjà été signées avec des collectivités locales (Conseil général de la Haute-Corse, communes de Vescovato et Ville di Pietrabugno, communauté de communes de La Casinca).

Pendant l'année 2008, les communes de Bastia, Biguglia, Borgo, Furiani, Lucciana, San-Martino-di-Lota, San Nicolao et Santa-Maria-di-Lota ont été sensibilisées à l'intérêt de la télétransmission par les services de la préfecture. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), le Centre de gestion de la fonction publique territoriale et la communauté de communes de Costa Verde ont également été sollicités dans ce sens.

- **Le contrôle des actes des collectivités locales**

- ◆ Le contrôle budgétaire

Le contrôle budgétaire a justifié la saisine de la chambre régionale des comptes à 5 reprises (contre 3 en 2007) et l'édition de 31 arrêtés de mandatement d'office au bénéfice de créanciers des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics (49 en 2007).

- ◆ Le contrôle de légalité

Le contrôle de légalité (hors actes d'urbanisme) qui a porté sur les 18 959 actes reçus en préfecture et en sous-préfectures (18 927 en 2007) a donné lieu à 883 lettres d'observations (515 en 2007), 685 retraits ou rectifications d'actes (374 en 2007) et 16 déférés auprès du Tribunal administratif (2 en 2007).

- ◆ Le contrôle de légalité de l'urbanisme

En 2008, 2146 actes ont été traités. Les actes reçus ont fait l'objet d'un contrôle systématique sans distinction selon la situation du projet, son importance ou son impact sur le site et son environnement.

L'objectif du maintien du niveau global d'intensité du contrôle de légalité sur les actes d'urbanisme s'est poursuivi en 2008, avec une priorité accordée aux communes dont le document d'urbanisme est non conforme à la loi Littoral.

L'analyse quantitative de l'activité dans ce domaine montre que le nombre d'actes reçus est en légère baisse par rapport à 2007 (- 8,1%).

Les 2146 actes reçus et traités ont donné lieu à :

- 10 demandes de pièces complémentaires (77 en 2007)
- 48 lettres d'observations envoyées aux communes (42 en 2007)
- 14 saisines du tribunal administratif (7 en 2007) : 6 demandes de suspension d'exécution et 8 demandes d'annulation
- 45 retraits ou modification des décisions illégales

◆ Le contentieux pénal de l'urbanisme

	2006	2007	2008
PV pour infraction aux dispositions du code de l'urbanisme	52	64	60
Dossiers ayant fait l'objet de conclusions du parquet	89	92	78
Jugements rendus par le Tribunal correctionnel	25	15	19

◆ Le contentieux administratif de l'urbanisme

Dans le cadre du contentieux administratif de l'urbanisme, 34 requêtes ont été déposées devant le Tribunal administratif de Bastia par des tiers contre des décisions de l'Etat en 2008 (27 concernant des permis de construire, 6 concernant des certificats d'urbanisme et 1 concernant une déclaration préalable).

Ces requêtes ont donné lieu à :

- 18 jugements dont 5 en référé (rejet) et 13 au fond (10 rejets et 3 annulations)
- 37 mémoires produits devant la juridiction administrative

• **La prévention et le conseil aux collectivités locales**

La prévention et le conseil aux collectivités, tendant à garantir la sécurité juridique de leurs actes, se sont notamment traduits par la diffusion de 52 circulaires concernant la commande publique, la fonction publique territoriale, les questions d'administration générale, l'intercommunalité, la fiscalité, les budgets et les concours financiers de l'Etat.

En outre, à la suite de réunions de l'Observatoire des finances locales, associant les services du Trésor et ceux de la préfecture, qui ont eu pour objet d'identifier les communes et établissements publics confrontés à des difficultés financières avérées, des rencontres ont été organisées avec les élus concernés afin de convenir des mesures de redressement appropriées. A ce titre, une commune a bénéficié d'une subvention exceptionnelle d'équilibre de la part de l'Etat dans le cadre des dispositions de l'article L.2335-2 du Code général des collectivités territoriales.

## 1. 2. 2. La surveillance du domaine public maritime

• **Surveillance et contrôles**

La surveillance et le contrôle du domaine public maritime sont effectués par des tournées tout au long de l'année, et plus particulièrement pendant la saison estivale. En 2008, 250 visites de terrain ont été effectuées

• **Occupations illégales**

En cas d'occupations irrégulières, la direction départementale de l'équipement engage les procédures graduelles prévues à cet effet : mise en demeure, poursuite devant le tribunal administratif pour contravention de grande voirie et éventuellement poursuite devant les juridictions pénales en cas d'infraction au titre de l'urbanisme.

## Evolution des procédures en cas d'occupation irrégulière du domaine public maritime

Année	Nombre de mises en demeure de respecter les autorisations délivrées	Procès verbaux de grande voirie	Démolition par les intéressés	Démolition d'office
2005	13	6	1	0
2006	5	0	1	0
2007	5	0	1	0
<b>2008</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 1. 2. 3. La révision des listes électorales et l'organisation des élections

- **Nombre d'électeurs et de recours**

Au terme de la révision des listes électorales de 2007/2008, le nombre d'électeurs s'établissait au 29 février 2008 à 115 217. Ce chiffre traduit une augmentation de 2,5% du corps électoral par rapport à l'année précédente.

En 2008, 347 recours ont été introduits devant les tribunaux d'instance, et 185 radiations ont été prononcées (contre 79 en 2007).

- **Les consultations électorales organisées en 2008**

#### Elections politiques :

- ◆ Elections générales :

- Elections municipales : les 9 et 16 mars 2008
- Elections cantonales : les 9 et 16 mars 2008
- Elections sénatoriales: le 21 septembre 2008

- ◆ Elections partielles locales :

- Elections cantonales : Bastia VI, les 7 et 14 décembre (remplacement du titulaire suite à son élection en qualité de sénateur).
- Elections municipales : Luri le 13 janvier (décès du maire), Ortiporio le 27 avril (décès du maire) et le 5 octobre (démission du nouveau maire et de 3 conseillers municipaux) et Tarrano le 31 août (élection d'un conseiller municipal suite à une annulation par le Tribunal administratif).

- ◆ Démissions :

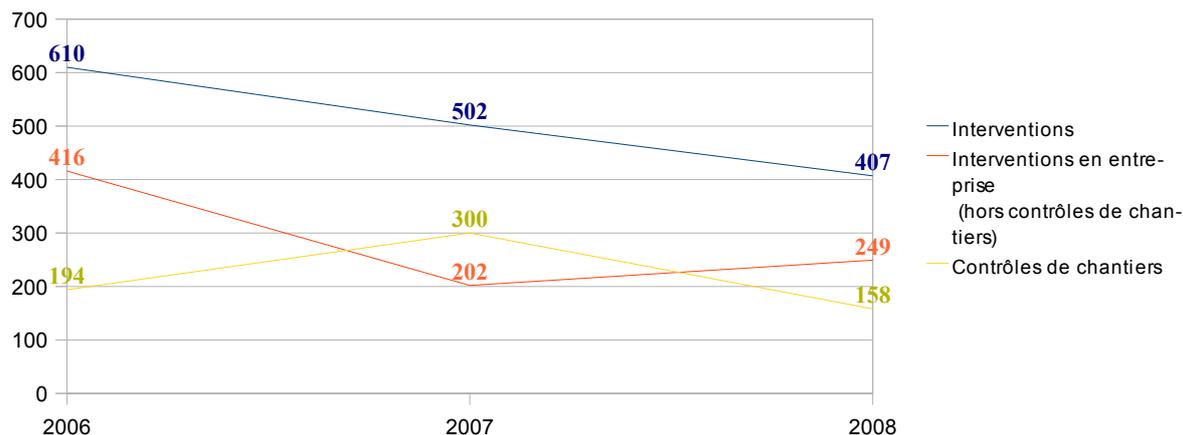
En 2008, 10 démissions de maires et adjoints ont été acceptées, et 22 démissions ou décès de conseillers municipaux ont été enregistrés.

#### Elections professionnelles (Prud'hommes) : le 3 décembre 2008

### 1. 2. 5. Le contrôle du travail

- **L'inspection du travail**

### Evolution du nombre d'interventions en entreprise



En 2008, 407 interventions ont été faites en entreprise (contre 502 en 2007), dont 158 contrôles de chantiers (contre 300 en 2007).

Ces interventions en entreprise ont donné lieu à 765 observations, 9 mises en demeure (contre 6 en 2007), 9 procès-verbaux (contre 17 en 2007) et 7 avis du parquet (contre 14 en 2007).

L'activité de la section d'inspection du travail de Haute-Corse porte notamment sur la santé et la sécurité au travail (amiante, CMR...), la lutte contre le travail illégal, le renforcement du dialogue social et la lutte contre la précarité. Elle est complétée par les campagnes spécifiques du ministère (grues, établissement SEVESO...). On peut mettre en évidence les actions interministérielles, dont COLTI (Comité opérationnel de lutte contre le travail illégal) et l'opération interministérielle vacances (OIV) qui ont été mises en œuvre.

- **L'information des salariés**

La Section centrale du travail (SCT) a accueilli 1923 visiteurs et répondu à 3218 appels téléphoniques en 2008.

Le service a connu une charge accrue due aux demandes d'homologation de ruptures conventionnelles, soit 122 traitements entre le 26 juillet et le 31 décembre 2008, qui ont généré 305 lettres.

Le service assure une permanence mensuelle à Ghisonaccia, Moriani, Corte, et en Balagne dans le cadre du partenariat avec la Maison de l'Emploi en milieu rural. Il assure également le suivi des procédures judiciaires ainsi que l'épargne salariale (96 accords d'entreprise).

- **La main d'œuvre étrangère**

Pour l'année 2008, 84 demandes d'introduction ou de régularisation ont été traitées : 80% relevaient du régime agricole, 20% du régime général. Le pourcentage de rejet de ces demandes s'est élevé à 19%.

Le processus initié dans l'agrumiculture pour réguler le flux de la main d'œuvre saisonnière s'est poursuivi en 2008. La possibilité nouvelle pour les travailleurs occupant un emploi d'au moins quatre mois de bénéficier d'une carte pluriannuelle de séjour portant la mention « travailleur saisonnier » a été déterminante dans le processus.

- **Le contrôle de la recherche d'emploi**

Au cours de l'année 2008, il a été procédé à l'examen de la situation de 434 demandeurs d'emploi, qui se répartissaient comme suit :

- 196 contrôles suite à saisines ANPE ;

- 51 contrôles suite à saisines ASSEDIC ;
- 187 contrôles opérés sur autosaisines.

Ces contrôles ont donné lieu à 53 décisions (soit un taux de sévérité de 12,2%) :

- 22 suppressions temporaires du revenu de remplacement ;
- 1 suppression définitive du revenu de remplacement ;
- 30 réductions temporaires du revenu de remplacement ;

La Commission départementale de recours gracieux a procédé à l'examen de 9 recours en 2008. La décision initiale a été maintenue dans 5 dossiers, réduite dans 3 dossiers, annulée dans 1 dossier.

### 1. 2. 6. La protection des usagers des pratiques sportives

L'intervention de la l'Etat en la matière a concerné les équipements de pratique sportive, l'organisation de manifestations et l'exercice de la profession d'éducateur sportif.

	<i>Instruction</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Suites données</i>
<b>Autorisations</b>			
Manifestations sportives	<b>38 (+ 26%)</b>	<b>2</b>	Préconisations pour la sécurité du public

#### **Déclarations**

Etablissements d'activités physiques et sportives	<b>309 (+ 18%)</b>	<b>86 (+ 28%)</b>	18 mises en demeure + 2 fermetures d'établissements
Educateurs sportifs	<b>601 (+ 15%)</b>	<b>206 (+ 26%)</b>	8 injonctions à cesser d'exercer pour 17 personnes contrôlées en infraction
Baignades	<b>15</b>	<b>15</b>	

#### **Commissions de sécurité**

Equipements sportifs	<b>20</b>	-	-
Homologation stade	<b>0</b>	<b>0</b>	-

Concernant la certification des professionnels de l'animation et du sport, la direction départementale de la jeunesse et des sports est le service certificateur. A ce titre, elle instruit les inscriptions aux examens, les dossiers de Validation des Acquis de l'Expérience et l'organisation des sessions.

Elle collabore à l'information du public sur les métiers, notamment au cours des journées publiques organisées à cet effet.

Elle est aussi opérateur de formation professionnelle continue, à l'adresse des coordonnateurs et intervenants des contrats éducatifs locaux, mais également dans le cadre du plan national de formation du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

En 2008, s'agissant de la certification des professionnels de l'animation et du sport, plusieurs sessions d'examens ont été organisées :

<b>Diplômes</b>	<b>Sessions</b>	<b>Candidats</b>
Brevet National de secourisme et de sauvetage aquatique (BNSSA)	1	45
Surveillant de Baignade	1	14
Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (AFA)	1	55

Dans le cadre de l'**Opération Interministérielle Vacances** (OIV) de 2008, l'accent a été mis sur la volonté de renforcer les contrôles, pour ce qui est des établissements nautiques et des centres équestres. En raison du ciblage des établissements contrôlés, le nombre de procédures administratives a augmenté par rapport à 2007. Une très nette amélioration, depuis 3 ans, des entreprises dans ce secteur, tant en matière de déclarations administratives, que de respect des règles de sécurité et d'encadrement, de respect des règles commerciales, sociales et fiscales, doit être soulignée.

En matière de **baignades**, depuis 2004, le nombre de sites surveillés dans le département est passé de 8 à 15 (12 en 2007). Chacun des sites a fait l'objet d'un suivi concernant l'accidentologie. Le recueil de ces informations, bien que perfectible, a permis de dégager des éléments permettant de mieux orienter la stratégie de réduction de l'accidentologie des baignades. Dans ce cadre, les 15 postes de secours du département ont été visités.

Certains sites non encore surveillés ont été identifiés comme potentiellement exposés au risque de noyade, notamment lors d'épisodes de vent fort. Des démarches en direction des maires concernés ont été conduites et devraient aboutir à court terme. L'important travail de concertation mené avec le Conservatoire du littoral, le Conseil Général et le maire de Santo Pietro di Tenda pour le cas spécifique de la plage du Lodu dans les Agriates s'est concrétisé par la mise en place du balisage maritime de la zone. Cet aménagement constitue un réel progrès en termes de sécurité compte tenu du nombre élevé de véhicules nautiques fréquentant cet espace. L'installation d'un poste de secours, est actuellement à l'étude avec les différents partenaires.

### **1. 2. 7. L'amélioration du civisme fiscal et de l'égalité des citoyens devant l'impôt**

- **Favoriser l'accomplissement volontaire des obligations fiscales**

Une politique forte d'incitation au respect des obligations fiscales (déclaration et paiement), ainsi qu'une connaissance plus exhaustive des populations fiscales ont conduit à des résultats en progression. Une action soutenue et une réactivité accrue face à la défaillance ont été observées en 2008, et ne sont pas sans conséquences : la part des usagers s'acquittant de leurs impôts dans les délais (TVA, impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires) progresse d'un point, soit 93,2%.

- **Lutter contre la fraude et consolider la chaîne qualité du contrôle fiscal**

La politique de contrôle, qui se manifeste par le contrôle fiscal externe mais aussi par le contrôle sur pièces de régularisation (taxations d'office des défaillants) ou d'initiative (contrôle du bureau des déclarations souscrites défini selon des axes s'inscrivant en partie dans le plan inter-régional de contrôle fiscal), constitue un axe important de la politique locale de la direction. Cet aspect répressif procède aussi au même titre que l'administration de service à la promotion du civisme fiscal.

L'efficacité de cette mission doit également être soulignée, dans la mesure où les rappels de droits de l'ensemble des contrôles ressortent à 17 200 000€ en 2008, contre 14 800 000€ en 2007, hors pénalités.

- **Des moyens adaptés**

L'élément le plus marquant de l'année 2008 a été l'installation de la Trésorerie principale de Bastia spécialisée dans le recouvrement de l'impôt, dans l'espace du Centre des impôts. Cette configuration préfigure la mise en place du service des impôts des particuliers (SIP) à l'automne 2009.

## **1. 2. 8. Le contrôle des conditions de concurrence et de consommation**

En 2008, les services de l'Etat ont continué de veiller, par leurs actions d'information et de prévention, ainsi que par leurs enquêtes et leurs contrôles, au respect des règles régissant les relations commerciales dans le cadre du droit de la concurrence, ainsi qu'au respect des règles protectrices des consommateurs.

En 2008, 3 indices d'ententes ont été décelés dans le département. 1 652 interventions ont eu lieu dans 911 entreprises. Ces interventions ont donné lieu à 256 suites, dont 19 mesures de police et 31 procès-verbaux transmis au parquet.

Les infractions que les services de l'Etat ont le plus souvent relevées sont le défaut d'information du consommateur sur les prix, les publicités mensongères et les tromperies (notamment sur les faux produits corses).

### **Les équipements commerciaux**

En 2008, 7 demandes d'autorisation de création ou d'extension ont été déposées. Elles concernaient des grandes et moyennes surfaces de vente.

La commission départementale de l'équipement commercial (CDEC) en a examiné 3. Les 4 autres ont fait l'objet d'un report, en raison de la réforme des textes relatifs aux modalités de traitement des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale.

Les 3 dossiers examinés par la CDEC en 2008 ont fait l'objet de décisions favorables. Les communes d'implantation sont :

- Bastia : demande d'extension d'un supermarché
- Folelli : demande d'extension d'un supermarché
- Oletta : création d'un supermarché

PROMOUVOIR  
LA COHESION SOCIALE  
ET LA QUALITE DE VIE

## **2. 1. Lutter contre les discriminations**

### **2. 1. 1. La lutte pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**

- **Diversification des choix professionnels, par le prix de la vocation scientifique et technique (PVST)**

Le PVST est décerné en région, à des jeunes filles accédant à l'enseignement supérieur et souhaitant s'orienter vers des formations scientifiques et techniques dans lesquelles elles sont peu nombreuses et où les perspectives d'emploi sont ouvertes. Ce prix récompense des jeunes filles de terminales (lycées d'enseignement général et technique, professionnels et agricoles) à hauteur de 1 000€ chacune.

	2006	2007	2008
Nombre total de candidatures (au niveau régional)	14	19	19
Nombre de candidatures en Haute-Corse	NR	3	10
Nombre de PVST décernés (au niveau régional)	8	7	8
Nombre de lauréates bénéficiaires du PVST en Haute-Corse	1	1	6

2008 montre une très nette progression du nombre et de la qualité des candidatures déposées émanant de 5 établissements (4 publics et 1 privé) se concrétisant par un taux de réussite particulièrement important : 6 lauréates sur 8 soit 75% de candidatures primées. Pour la première fois, une lauréate de la filière professionnelle agricole est issue de la Haute-Corse.

- **Insertion professionnelle**

Les services de l'Etat ont produit le portrait statistique annuel détaillé du chômage des femmes en Haute-Corse et ont ainsi contribué à fonder les réponses à apporter.

La surconcentration de la demande d'emplois féminine (80% sur 4 secteurs d'activité dont 3 traditionnellement féminins : services aux personnes, administratifs et vente), a souligné la nécessité d'agir sur la diversification des choix professionnels et des métiers féminins.

La diversification des métiers féminins est un enjeu qui touche à l'orientation, la formation des femmes mais elle se heurte à des freins liés aux représentations sexuées des activités professionnelles.

- ◆ La mixité des emplois dans le secteur du Bâtiment : actions liées à ce secteur

– *Action « féminisation des emplois dans le bâtiment »*

Elle a constitué une action phare de la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE), en partenariat avec le SPE (Service Public de l'Emploi) et la Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB). L'enjeu poursuivi à terme est celui de la mixité des emplois dans des secteurs porteurs. Cette action part du constat que les femmes constituent un vivier important pour le Bâtiment au vu d'une pénurie croissante en main d'œuvre menaçant le développement futur du secteur composé majoritairement d'entreprises artisanales dont 30% seront à reprendre dans les 10 ans à venir. L'accès aux métiers et aux emplois du bâtiment peut constituer une réelle opportunité pour les femmes du département.

L'objectif est de favoriser les actions en faveur de l'accès des jeunes filles et des femmes aux métiers du Bâtiment, d'agir sur les représentations sexuées et les freins d'orientation vers le secteur et de faire connaître le contrat pour la mixité des emplois, outil en faveur de la diversification des métiers féminins.

Cette action a été menée notamment par l'organisation de 8 ateliers de sensibilisation des publics féminins et l'information des entreprises et la communication au grand public.

En 2008, l'action s'est déroulée sur les bassins d'emploi de zones rurales (Balagne, Corte et Plaine Orientale).

Depuis 2007, près de 200 femmes demandeurs d'emplois ont été sensibilisées. Le taux d'émergence de projets d'orientation et /ou formation vers le secteur du BTP est de 26% et comparable selon les différents bassins d'emploi.

– *BATIJobs : le premier salon des métiers du BTP en Corse*

Lors de ce salon, plusieurs actions ont eu lieu, et notamment un atelier-débat sur le thème de la « féminisation des emplois dans le Bâtiment », ainsi qu'une couverture de presse importante sur ce thème.

Globalement, les résultats sont positifs : un premier niveau de visibilité des femmes dans le bâtiment et une sensibilisation à l'accès des femmes dans ce secteur sur le département en direction du grand public, des entreprises du bâtiment, des acteurs de l'emploi-formation régionaux et départementaux et divers institutionnels.

◆ Les actions et les outils favorisant l'accès des femmes au secteur de l'agriculture

Dans ce secteur, les femmes représentent près de 4 actifs sur 10 sous forme d'emplois salariés (42%) et non-salariés. Les femmes non salariées se répartissent pour 58% comme chefs d'exploitation exclusif (très majoritairement) ou secondaire et pour 40% comme conjointes collaboratrices (22% conjointes collaboratrices et conjointes participantes et 18% conjointes non participantes dont le statut est très précaire). En termes d'installation les femmes représentent 30% des projets agricoles.

En 2008, la principale action dans le secteur de l'agriculture fut la création d'un **guide pratique des femmes en agriculture**, dont la parution est prévue en 2009.

Cette action part du constat suivant : la plupart des femmes en agriculture font un travail qui n'est ni reconnu, ni valorisé, souvent dans l'ombre du chef d'exploitation. Il est indispensable d'accompagner ces femmes, non seulement dans la reconnaissance du travail effectivement réalisé et d'un statut ouvrant des droits, mais également dans leurs éventuelles perspectives d'évolution de carrière et de changement de statut, mieux adapté à leurs besoins ou à leurs souhaits. En outre, l'agriculture manque de main d'œuvre et des femmes en recherche d'emploi pourraient choisir cette voie, soit comme salariées de l'agriculture, soit comme chefs d'exploitation elles-mêmes.

Ce guide pratique permettra à la fois de fournir des clés aux principales intéressées et de proposer un certain nombre d'évolution en s'appuyant sur la formation, la qualification, la diversification, la validation des acquis, la prise d'autonomie.

◆ L'insertion par l'économie : la création d'un jardin maraîcher par l'association A Terra Verde, et soutenu par l'Etat

L'Etat a soutenu la création d'un jardin biologique à vocation d'insertion sociale et professionnelle de type Jardin de Cocagne par cofinancement à hauteur de 3 380€. Le projet a retenu son attention compte-tenu de l'opportunité qu'il constituait pour les publics éloignés de l'emploi issus du Fium'orbu, zone rurale de la Plaine orientale, et du fait que le projet de chantier d'insertion avait intégré dès le départ une dimension d'égalité entre les hommes et les femmes. Le secteur d'activité choisi entrant également dans les objectifs de diversification des métiers féminins et de lutte contre

le chômage des femmes comporte une articulation possible avec les autres projets poursuivis dans le secteur de l'agriculture.

Ce jardin a recruté 9 femmes sur les 11 personnes recrutées en contrat d'insertion et une femme au poste de directrice.

## 2. 1. 2. Le nombre de demandeurs d'emploi

- **Situation de la demande d'emploi (au 31 décembre 2008)**

INDICATEURS DE STOCK AU <u>31/12</u>			INDICATEURS DE FLUX (données cumulées)		
	Décembre 2008	Evolution / Déc. 2007		Décembre 2008	Evolution / Déc. 2007
<b>Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) Cat. 1</b>	4714	6,3%	<b>Demandes d'emploi enregistrées (D.E.E.) Cat. 1</b>	10414	3,4%
<b>DEFM 1 + 6</b>	4965	7,6%	<b>Dont motif économique</b>	293	19%
<b>DEFM 1.2.3.</b>	6469	1,7%	<b>D.E.E Toutes catégories</b>	15713	-1,2%
<b>Dont jeunes &lt; 25 ans (cat 1)</b>	969	14,3%	<b>Demandes d'emploi sorties Cat. 1</b>	9605	-2,9%
<b>Dont jeunes Demandeurs d'emploi de longue durée DELD (cat 1)</b>	24	-40%	<b>Dont reprises d'emploi</b>	2877	-2,3%
<b>DELD + 1 an (cat 1)</b>	655	9,2%	<b>Dont radiations</b>	1518	-5%
<b>DELD + 2 ans (cat 1)</b>	187	0%			
<b>Cadres (cat 1)</b>	171	12,5%			
<b>TH (cat 1)</b>	202	4,1%			
<b>Etrangers (cat1)</b>	548	18%			

Contrairement à 2007, l'année 2008 a connu une augmentation de la demande d'emploi, notamment dans la catégorie 1 (+6,3%) et pour le public jeune (+14,3%). Cette hausse affecte l'ensemble des publics, hormis les jeunes demandeurs d'emploi longue durée.

Par ailleurs, on constate un accroissement du volume des inscriptions dans la catégorie 1<sup>2</sup> et une diminution des sorties du chômage, notamment pour la reprise d'emploi.

Le taux de chômage en 2008 a été supérieur à celui observé au niveau national :

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre (1)
Haute-Corse	8,4%	7,9%	7,6%	8,5%
France métropolitaine	7,2%	7,3%	7,2%	7,8%

(1) Estimations provisoires au 4ème trimestre 2008

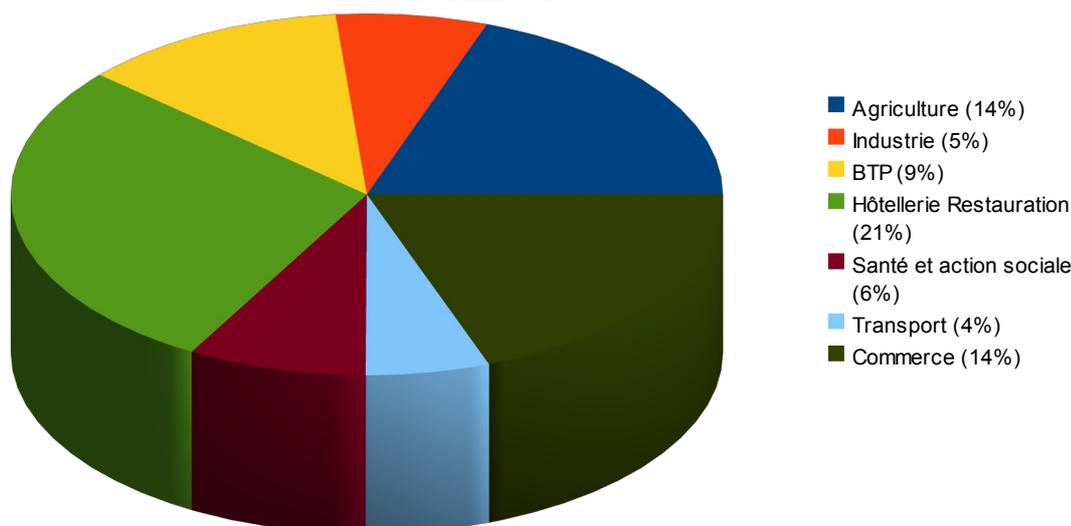
Source : Insee - Taux de chômage localisés

### • Offres d'emploi

En 2008, le nombre d'offres d'emploi a augmenté de 9% par rapport à 2007 (10 412 offres en 2008, contre 9 537 en 2007). La part des offres durables (CDI ou CDD de plus de 6 mois) représentent 34,5%, ce qui constitue une baisse de 2,4% par rapport à l'année précédente.

### Répartition des secteurs recruteurs

Année 2008



Le nombre total d'offres confiées à l'ANPE est en nette augmentation par rapport à 2007 (+9%).

Les offres déposées ont été satisfaites à 93%, notamment par les mises en relation positives effectuées par les conseillers auprès des demandeurs d'emploi inscrits. Les offres d'emploi satisfaites ont augmenté de 11% par rapport à 2007.

La relation « entreprise » développée par l'ANPE en 2007 fut poursuivie. Cela a contribué à l'augmentation du volume d'offres recueillies et au placement des demandeurs d'emploi. Ainsi, en 2008, 10 494 relations avec des entreprises ont été réalisées, dont 35,9%.

2 Les demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 sont les personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

### 3. 1. 2. Actions visant à faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi

- **L'application du suivi mensuel personnalisé**

Les demandeurs d'emplois qui n'ont pas trouvé de solution 4 mois après leur inscription sont suivis par un conseiller-référent identifié, dans le cadre d'un entretien mensuel et sont dirigés vers les prestations ou les offres les plus adaptées à leur situation.

	2006	2007	2008
<b>Nombre total d'entretiens réalisés</b>	41846	42111	35164
dont premier entretien (projet d'accès à l'emploi)	6597	6626	6596
dont premier entretien de suivi personnalisé	4041	4037	4225
dont entretiens de suivi	18112	22011	19611
dont autres entretiens	13096	9437	4732

- **Les prestations réalisées**

Le nombre total des prestations réalisées est de 8 723, et se répartit comme suit :

- Ateliers de recherche d'emploi, création d'entreprises ou d'élaboration du projet professionnel : 6 662 bénéficiaires
- Evaluations de compétences professionnelles : 925 bénéficiaires
- Bilans de compétences approfondies : 441 bénéficiaires
- Accompagnements renforcés : 695 bénéficiaires

L'ensemble de la gamme de services de l'ANPE a été mobilisé au profit des demandeurs d'emploi, notamment les ateliers de recherche et les accompagnements renforcés.

- **La mise en place du volet emploi du plan de cohésion sociale**

Le plan de cohésion sociale s'est traduit par la signature de contrats d'insertion :

- Les contrats initiative emploi (CIE) : 119
- Les contrats d'insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA Etat): 32
- Les contrats d'avenir (CA Etat) : 248
- Les contrats d'accompagnement dans l'emploi : 479

- **L'animation territoriale**

Les services de l'Etat sont organisés en 4 services publics de l'emploi (SPE) locaux (Bastia, Corte, Plaine orientale et Balagne) afin d'établir des diagnostics partagés et des plans d'actions validés.

Ces services participent au fonctionnement de la Maison de l'emploi en milieu rural de la Haute-Corse. La Maison de l'emploi porte les démarches de création d'une charte de cohésion sociale et une maison de saisonniers. Les SPE locaux accompagnent également le montage du dossier de candidature à la labellisation de la Maison de l'emploi de Bastia.

- **Les aides à la création d'emploi**

- ◆ Aides aux chômeurs créateurs d'entreprises (ACCRE) et chéquiers-conseils

51 demandeurs d'emploi ou allocataires d'un minima social ont bénéficié à ce titre du dispositif ACCRE qui permet l'exonération des charges patronales lors de la première année, compensée par l'Etat auprès des régimes sociaux. Ce dispositif s'est traduit par la création de 51 entreprises.

Afin d'aider les porteurs de projets de création d'activités, 290 chéquiers-conseils ACCRE ont été accordés qui ont représenté une consommation de 1740 chèques-conseils.

Par ailleurs, 13 entreprises créées ont bénéficié d'une avance remboursable dans le cadre du dispositif EDEN et de 56 chèques conseil EDEN.

- ◆ Organismes de services à la personne

20 structures de services à la personne étaient agréées dans le département en 2008. Elles ont employé en moyenne sur l'année 1429 salariés pour 490 272 heures de travail, et sont intervenues chez 4 250 particuliers.

6 associations ont un agrément qualité et emploient environ 1 400 salariés. Les structures bénéficiant d'un agrément simple sont pour la plupart des entreprises individuelles n'employant pas ou peu de personnel.

Un contrôle de chaque structure a été organisé afin d'en vérifier l'organisation et le respect des réglementations en vigueur.

- ◆ Exonérations de charges pour favoriser l'embauche

Les mesures incitatives à la décision de création d'emplois nouveaux se sont traduites par l'exonération de charges sociales patronales pour la création d'emplois en zone de revitalisation rurale, et ont concerné 233 salariés.

- **Les actions en faveur des entreprises**

- ◆ L'indemnisation du chômage partiel

16 demandes de chômage partiel ont été accordées en 2008, contre 6 en 2007, pour un total de 6566 heures concernant 45 salariés. (contre 76 en 2007).

- ◆ La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Ce dispositif vise la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ou la définition de plans d'actions dans les entreprises, sur l'initiative des branches professionnelles, des organisations professionnelles ou des entreprises.

En 2008, l'élément majeur est le nouveau dispositif mis en place avec le positionnement de la Maison de l'emploi rurale comme animateur du système d'information et de remontée des demandes auprès des services.

- ◆ Les conventions de promotion de l'emploi

Les services de l'Etat ont financé, ou participé au financement d'études ou d'actions à visées départementale ou régionale, pour un total de 55 902€ :

- Association de préfiguration d'une mission locale en milieu rural
- Promotion d'une réponse aux difficultés rencontrées en matière de recrutement, notamment en matière de traitement des déchets dans le secteur du BTP
- Démarche du secteur « Hôtels, Cafés, Restaurants » pour la création ou la mise en place d'un groupement d'employeurs
- Aide au démarrage d'une Société Coopérative de Production dans le domaine des services d'aide à la personne.
- Développement du recrutement par les contrats de professionnalisation
- Développement des potentialités de Validation des Acquis de l'Expérience dans le secteur des transports urgents sanitaires

### **3. 1. 3. Aides en matière d'emploi**

- **Des mesures en direction des jeunes**

- ◆ Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Mis en œuvre en 2007, ce dispositif est en faveur des associations employant des salariés recrutés dans le cadre des programmes d'emplois aidés. En 2008, 30 associations ont bénéficié d'un

diagnostic, et 32 actions d'ingénierie ont été financées.

- ◆ Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)<sup>3</sup>

312 jeunes sont entrés dans ce programme dont 157 au titre des « civis renforcés » (civis VI et V bis ainsi que civis V sans diplôme) et 155 au titre des « civis classiques » (civis V et plus ainsi que V sans diplôme). 270 sorties ont été comptabilisées : 117 sur un emploi durable, 59 pour motif de non renouvellement et 68 pour abandon.

- **Des mesures d'insertion par l'activité économique**

Huit structures concernées sont présentes dans le département de la Haute-Corse :

- Une entreprise fournissant des installations électriques a démarré son activité le 01/09/2008, avec une programmation de 16 équivalents temps plein pour 68 000 € d'aide aux postes.
- Entreprises d'insertion : une entreprise d'insertion dans le domaine de la collecte et de recyclage des déchets a été conventionnée pour 3 aides aux postes.
- Ateliers chantiers d'insertion : 4 chantiers d'insertion ont été conventionnés en 2008, pour 33 postes en contrats aidés. Ces chantiers recouvrent à la fois des associations humanitaires (entraide, action sociale) et des associations spécialisées dans la création et l'entretien de sentiers de randonnée. Une convention signée en 2007 n'a pas été reconduite en 2008.
- Associations intermédiaires : une association intermédiaire intervient dans le domaine des services à la personne.

- **L'insertion par le travail des personnes handicapées**

- ◆ La DOETH :

Il s'agit de la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés. Cette déclaration administrative obligatoire doit être remplie par les établissements de 20 salariés et plus du secteur privé et du secteur public à caractère industriel et commercial. En 2008, 206 entreprises ont été répertoriées. Parmi celles-ci, 4 entreprises ont été pénalisées pour absence de déclaration.

En 2008, plusieurs partenariats ont été mis en place : avec l'AGEFIPH<sup>4</sup> pour le contrôle du paiement de la contribution financière AGEFIPH, et avec avec Cap Emploi<sup>5</sup> pour l'information des entreprises sur la législation en ce domaine.

- ◆ La reconnaissance de la lourdeur du handicap :

En 2008, 5 décisions de reconnaissance de la lourdeur du handicap ont été prises. Ce dispositif, qui remplace la reconnaissance du handicap par les COTOREP, rencontre des difficultés pour se mettre en place.

---

3 Le CIVIS s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

4 Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

5 Cap Emploi est un réseau composé de 119 organismes de placement spécialisés, répartis sur l'ensemble du territoire. Présents dans chaque département, ils apportent un service de proximité aux entreprises ainsi qu'aux personnes handicapées pour toutes les questions liées au recrutement et au parcours vers l'emploi.

- ◆ **Entreprise adaptée :**

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire du travail qui emploie au moins 80 % de travailleurs reconnus handicapés. En Haute-Corse, il n'existe qu'une seule entreprise adaptée, qui a été conventionnée pour 6 aides aux postes.

### **3. 1. 4. Actions en direction des jeunes scolarisés**

- **Au niveau scolaire**

Les caractéristiques les plus nettes du département de Haute-Corse influant sur l'organisation scolaire sont les suivantes :

1. **La ruralité** : 46% de la population vit en zone rurale (18% au niveau national) voire en rural isolé. Les conséquences en terme scolaire sont multiples : niveau socioculturel des familles, forte présence de petites écoles (25% de classes uniques et près des deux tiers des écoles qui ont trois classes et moins), service de transport scolaire complexe.
2. **La démographie** : elle est positive puisque entre les deux derniers recensements de la population, le département de Haute-Corse gagnait 10 000 habitants soit 7.6% (solde naturel et surtout immigration). La conséquence en est l'augmentation des effectifs scolaires (+105 élèves pour l'année 2007, + 260 en 2008 et + 205 l'an prochain).
3. **Le niveau socio-économique** de la Haute-Corse est faible : avec 13 000 euros de PIB par habitant (contre 15 000 au niveau national) les revenus déclarés sont peu élevés. Le taux de chômage reste un peu plus élevé en Haute-Corse qu'en Corse du Sud et qu'au niveau national.
4. 39% des **familles** sont **monoparentales** : il s'agit d'un bouleversement profond de la structure traditionnelle de la cellule familiale corse avec des conséquences générales (en zone rurale et urbaine) sur le comportement des enfants et leur attitude vis à vis des contraintes scolaires. Tous les collèges, notamment, sont préoccupés par cet aspect des choses.

- ◆ **Le premier degré**

La rentrée 2008 a été marquée par la mise en place de l'ambitieuse réforme de l'enseignement du premier degré. Toute l'architecture du premier degré a été réorganisée : refonte des programmes, nouvelle organisation du temps scolaire, mise en place de l'aide individualisée, des stages de remise à niveau pendant les vacances, de l'accompagnement éducatif, généralisation du socle commun des connaissances et des livrets personnalisés de compétences, nouvelles évaluations en CE1 et en CM2.

En outre, les réformes des deux années précédentes poursuivent leur consolidation notamment l'accueil des élèves en situation de handicap (fonctionnement de la maison du handicap, accueil de tous les élèves, accompagnement par les auxiliaires de vie scolaire etc.)

- ◆ **Le second degré : les collèges**

En Haute-Corse, on observe un niveau désormais très correct d'entrée au collège (comparable au niveau national) mais également, en fin de collège, un niveau réellement plus faible en Haute-Corse qu'au niveau national.

Un certain nombre d'hypothèses ont été formulées et quelques observations sont possibles :

- La prise en charge des élèves en difficulté en 6<sup>ème</sup> ne se fait pas toujours de façon différenciée.
- Souvent le niveau des élèves n'est pas apprécié de façon différenciée mais de façon très traditionnelle, rendant encore difficile une approche en terme de progression des acquis et des compétences des élèves.
- On constate le peu de travail des élèves, leur manque d'implication.

Des réponses institutionnelles ont été apportées en 2008 : réécriture du projet académique, élaboration de nouveaux projets dans tous les collèges, signature des contrats d'objectifs dans tous les établissements, mise en place des conseils pédagogiques, formation des chefs d'établissement.

- ◆ Le second degré : les lycées

### **Les lycées d'enseignement général :**

Ils ont conduit, ces dernières années, des politiques d'accueil en seconde de qualité (accueil individuel, aide personnalisée), dont les conséquences furent visibles en 2008 :

- les taux de redoublement en seconde sont en général bien inférieurs aux taux nationaux
- les parcours des élèves sur les trois années jusqu'à la terminale sont relativement plus rapide qu'au niveau national
- les taux de réussite aux baccalauréats sont excellents depuis deux ans. De même le nombre de mention bien et très bien est important.

### **Les lycées professionnels :**

Le nombre de places offertes en lycée professionnel est à peu près équivalent au nombre de candidats aux CAP et BEP. Néanmoins certaines formations sont très délaissées (bâtiment, moteurs bateaux...) et d'autres très demandées.

Les résultats aux différents diplômes ne sont pas satisfaisants, particulièrement au baccalauréat professionnel. De même, les taux d'absentéisme et d'abandon d'études (environ 15%) méritent qu'on y regarde de près. D'ailleurs, les lycées viennent de se doter de projets d'établissement qui répondent à ces préoccupations. Les contrats d'objectifs signés avec ces établissements portent le plus souvent sur ces aspects décisifs.

- **Hors temps scolaire**

- ◆ L'éducation à la citoyenneté des jeunes

L'intervention de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) s'articule autour de projets collectifs construits en lien avec les jeunes.

### **La fonction sociale et éducative du sport :**

L'Etat intervient en subventionnant de projets associatifs visant à intégrer les jeunes dans des structures de droit commun en recherchant leur adhésion aux valeurs nobles du sport. L'évolution du nombre des licenciés provenant de publics prioritaires sert alors d'indicateur et démontre, pour l'instant, que la Haute-Corse tend à se rapprocher des moyennes nationales.

<b>Association bénéficiaire</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Futsal club Furiani	Football citoyen	1700 €
Cercle Athlétique Bastiais	Football	8000 €
Espoir Club Bastiais	Football	5000 €
Falep 2B	Pratiques Ados	6000 €
Communauté de communes de 5 Piève	Diagnostic des pratiques des jeunes ruraux isolés	4000 €

### La lutte contre les violences et les incivilités :

En 2008, la DDJS a initié la constitution d'une cellule départementale d'observation des phénomènes, en partenariat avec plusieurs disciplines sportives (football, rugby, handball et basket-ball). Celle-ci contribue à une meilleure connaissance des faits dans le département, à un échange sur les procédures disciplinaires et les pratiques de prévention.

Une journée commune de promotion de l'arbitrage a été organisée le 4 octobre 2008, avec la participation du Procureur et de plusieurs arbitres nationaux de haut niveau.

#### ◆ La valorisation de la vie associative

L'intervention de l'Etat a concerné l'animation du réseau d'information et d'accueil des associations ainsi que l'instruction et l'assistance à quelques projets associatifs particuliers.

	Dossiers instruits	Montant
Postes FONJEP (aide aux financements de postes)	18 emplois	144 000 €
Promotion des Musicales « jeunes »	1	3000 €
Agrément associations sportives	11	
Agrément associations Jeunesse et Education Prioritaire	0	

#### ◆ Le soutien aux politiques éducatives locales

En partenariat avec l'Inspection académique, le Département de Haute-Corse, la Collectivité Territoriale de Corse et les Collectivités locales concernées, la DDJS anime un dispositif visant à faire émerger des politiques éducatives locales au bénéfice des enfants et des jeunes, pendant le temps de loisirs. Cette intervention est financière et technique. L'Etat apporte sa capacité d'expertise et de formation auprès des groupes locaux de pilotage que les communes ou les regroupements de communes ont mis en place.

Les objectifs principaux concernent l'accès des publics jeunes aux activités sportives et culturelles et la réponse à des besoins sociaux non satisfaits, exprimés par les familles.

En milieu rural, cette politique favorise et renforce les liens entre les écoles et les populations.

Elle génère environ 200 emplois à temps plein ou à temps partiel.

		Ratio départementaux
Nombre de contrats	20	Dont 18 intercommunaux
Nombre de communes concernées	152	67 %
Nombre d'écoles concernées	151	96 %
Nombre de jeunes concernés (5-12 ans)	9 987	83 %

**Financement :** 1 326 040 € dont l'essentiel est assuré par les communes, le Département de Haute-Corse (164 700 €), la Collectivité Territoriale de Corse (109 800 €) et l'Etat (140 800 €).

Dans ce cadre, une attention particulière a été accordée, en plus, au public des adolescents, tant en milieu rural (19 444 €) qu'en ce qui concerne les jeunes des quartiers sensibles (18 000 €).

### 3. 1. 5. Actions en matière de formation professionnelle

#### • La validation des acquis de l'expérience (VAE)

En 2008, 21 demandes ont été enregistrées, parmi lesquelles 18 demandes ont été jugées recevables. Pour les 3 autres, la procédure d'examen technique du dossier par l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) est en cours.

- **L'alternance**

- ◆ Contrats d'apprentissage

En 2008, 673 contrats d'apprentissage ont été enregistrés :

- la chambre de commerce et d'industrie en a enregistré 157
- la chambre des métiers en a enregistré 455
- la chambre d'agriculture en a enregistré 4
- la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en a enregistré 4 (associations, professions libérales) et 28 pour le secteur public.

- ◆ Contrats de professionnalisation

176 contrats ont été enregistrés, dont 104 pour les jeunes de moins de 26 ans.

- **Les titres du ministère**

Nombre de dossiers traités / candidats	Nombre de titres obtenus	Nombre de Certificats de Capacité Professionnelle	Nombre de livrets de certification
299	194	40	23

On enregistre pour l'exercice 2008 plus de candidats en formation, mais moins de réussites aux titres demandés qu'en 2007.

## **2. 2. Impulser une politique de cohésion sociale**

### **2. 2. 2. Développer et améliorer l'offre de logements**

- **Volet logement du plan de cohésion sociale**

Le plan de cohésion sociale concerne à la fois le parc public de logements locatifs sociaux (hors zones urbaines sensibles, dans lesquelles l'Agence nationale pour la rénovation urbaine intervient, notamment en matière de logement social) et l'amélioration du parc privé via l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

- ◆ Le logement locatif social neuf subventionné (PLUS-PLAI) ou agréé (PLS) par l'Etat

Au 31 décembre 2008, le parc locatif social représente 7146 logements, soit 60 % de l'ensemble de la région. Ce parc se concentre pour l'essentiel sur la ville de Bastia avec 5064 logements, ce qui représente 70,8 % du total départemental.

Au regard de l'objectif régional pour la Corse de 300 logements nouveaux à loyer maîtrisé à financer en 2008, les dossiers de la Haute-Corse ont représenté 103 logements dont 49 PLAI. Le total des subventions s'élève à près de 1,79 millions d'euros.

- ◆ L'amélioration du parc privé

Les trois priorités nationales de l'ANAH, reprises au plan local, sont la production de logements à loyer maîtrisé, la remise sur le marché de logements vacants et la lutte contre l'habitat indigne.

La délégation locale y a contribué en 2008 en agréant en commission d'amélioration de l'habitat (CAH) les dossiers de 228 logements subventionnés représentant une enveloppe de 1,45 millions d'euros attribuée en totalité.

- **Politique sociale de l'habitat**

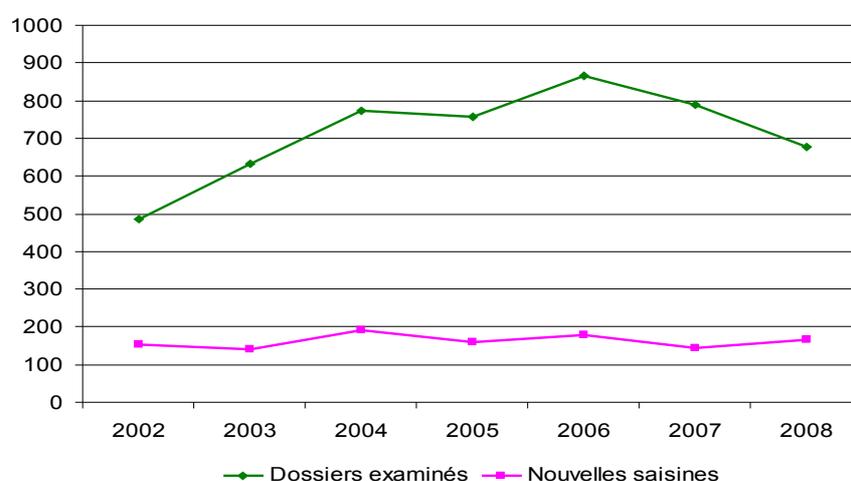
- ◆ **La commission départementale des aides publiques au logement (CDAPL)**

Cette commission examine la situation de locataires ou d'accédants à la propriété, bénéficiant de l'aide personnalisée au logement (APL), qui sont en impayés de loyers ou de remboursements de prêts. Des décisions sont prises afin d'aider les personnes présumées de bonne foi à résorber leurs dettes sans suspension d'APL.

L'analyse des dossiers et les décisions sont menées avec l'appui de divers intervenants (bailleurs sociaux, associations, commission de sur-endettement, caisse d'allocations familiales, services sociaux). Les décisions portant sur l'établissement d'un plan d'apurement de la dette, d'intervention du fonds de solidarité pour le logement ou de suivi social ont permis, via l'APL, le maintien dans leur logement de nombre de ménages ou de personnes isolées.

En 2008, la CDAPL s'est réunie 11 fois et a examiné 678 dossiers dont 169 nouvelles saisines.

### Evolution du nombre de dossiers examinés en CDAPL depuis 2002



- ◆ **Le plan départemental d'aide au logement pour les personnes défavorisées (PDALPD)**

La direction départementale de l'équipement (DDE), pour le compte de l'Etat et en partenariat avec le département de Haute-Corse, a fait procéder fin 2006 à l'évaluation par un bureau d'étude de l'ancien PDALPD afin de mettre en œuvre le suivant pour la période 2007/2010.

Le nouveau plan 2007/2010, approuvé en comité de pilotage Etat/Département en janvier 2007, a recueilli l'avis favorable unanime du comité régional de l'habitat en octobre 2007.

En 2008, le PDALPD a intégré de manière plus explicite dans ses actions les objectifs de la loi relative au droit au logement opposable (DALO) du 5 mars 2007.

- ◆ **La commission départementale de conciliation**

Cette commission est chargée, avant saisine du juge, d'essayer de concilier propriétaire et locataire sur certains litiges : restitution de dépôts de garantie, état des lieux, indécence du logement, augmentation du loyer dans le cadre d'un renouvellement du bail... En 2008, 6 litiges ont été examinés en commission de conciliation : 2 relatifs à des propositions d'augmentation de loyer lors de renouvellement de bail, 4 relatifs aux litiges de non restitution du dépôt de garantie. Aucune conciliation n'a été réalisée en 2008.

- ◆ **La gestion du contingent préfectoral**

Le nombre de demandes de logements enregistrées est de 17 au titre des fonctionnaires et de 273 émanant de personnes prioritaires, soit un total de 290 demandes.

76 logements ont été attribués au cours de l'année, se répartissant en 56 logements déclarés vacants et 20 logements livrés par les bailleurs OPHLM (10) et ERILIA (10).

◆ Les expulsions locatives

	2006	2007	2008
<b>Nombre d'assignations en résiliation de bail</b>	126	119	<b>101</b>
<b>Nombre de commandements de quitter les lieux notifiés</b>	83	44	<b>41</b>
<b>Nombre de demandes de concours de la force publique</b>	17	20	<b>26</b>
<b>Nombre de concours de la force publique accordés</b>	25	20	<b>13</b>
<b>Nombre d'interventions effectives de la force publique</b>	9	0	<b>8</b>

Il convient de préciser qu'aucun locataire n'a fait l'objet d'une expulsion au sens propre, les logements ayant été quittés avant l'arrivée de la police ou gendarmerie. Par ailleurs, l'Etat n'a pas eu à payer d'indemnités pour refus du concours de la force publique.

Cette situation relativement satisfaisante est le résultat d'un travail en amont avec les travailleurs sociaux, les bailleurs sociaux et l'association ALIS (Accès au logement et à l'insertion sociale) dont l'objet est de favoriser l'insertion et la promotion par le logement des personnes en difficulté. Pour ce faire, cette association assure le suivi des situations difficiles.

De plus, avec la mobilisation du contingent préfectoral qui est géré dans le même service, le relogement est étudié dès la réception du commandement de quitter les lieux.

◆ La mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO)

Nombre de dossiers déposés : 63

Nombre de réunions de la commission : 8

Nombre d'avis favorables : 27

Nombre de rejets : 36

Nombre de relogements concernant les dossiers déposés en 2008 : 27 dont 6 refus

### 2. 2. 3. Améliorer l'offre sociale pour les populations les plus fragilisées

• **En matière sociale**

◆ Politique en faveur de l'inclusion sociale

En 2008, l'Etat a consacré 1 419 638 € pour cette politique.

On note la reconduction en 2008 des crédits ASI - insertion et accompagnement social – pour le suivi du dispositif, et une délégation exceptionnelle de crédits d'ingénierie d'un montant de 25 000€ qui ont permis de créer un « groupe projet » en vue de la création d'un réseau des professionnels de l'accompagnement social des personnes en grande précarité et à terme d'un Groupement de coopération sociale et médico-sociale. En 2009, le dispositif devrait être repris par le Pôle Emploi.

◆ Interventions en faveur de la famille et de l'enfance

En 2008, 217 533€ ont été consacrés aux interventions en faveur de la famille et de l'enfance, avec cette année une information privilégiée à travers les points info-famille (PIF) du territoire visant une action de prévention primaire, dans le cadre du soutien à la parentalité.

◆ Développement social en faveur des personnes handicapées  
2 562 732€ y ont été consacrés, dont 152 449€ affectés au Département pour le financement de la maison départementale des personnes handicapées de Haute-Corse.

◆ L'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental des gens du voyage pour la Haute-Corse a été approuvé en juin 2005.

La création d'aires d'accueil est obligatoire pour les communes de plus de 5000 habitants.

En 2008, Bastia et la Communauté de Communes de Calvi-Balagne (la compétence des aires d'accueil a été transférée par la commune de Calvi) ont manifesté leur intention de se conformer à la réglementation en la matière, en finançant une étude en vue de rechercher des terrains susceptibles d'accueillir la création d'une aire d'accueil.

- **En matière médico-sociale**

La direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Haute-Corse promeut le développement de structures médico-sociales de manière territorialisée, soit à partir de structures existantes, soit par création quand cela s'avère nécessaire. Il y a donc une adaptation de la palette d'offres aux besoins des micro-régions.

Les principales opérations concernent les structures suivantes :

- SAMSAH ISATIS<sup>6</sup> : création d'un SAMSAH de 9 places pour personnes handicapées souffrant de troubles psychiques ;
- ESAT<sup>7</sup> l'Atelier : création de 10 places portant la capacité de l'établissement à 140 places ;
- SSIAD<sup>8</sup> ADMR Plaine orientale : création de 13 places portant la capacité à 18 places sur 25 autorisées ;
- SSIAD Aitu e Solidarita : création de 9 places portant la capacité à 15 places sur 15 autorisées ;
- SSIAD CORSSAD : création de 5 places portant la capacité à 14 places sur 30 autorisées ;

En 2008, deux Etablissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) ont fait l'objet d'une visite de conformité (avant ouverture et du fait d'une extension) et ont été jugés conformes.

L'année 2008 a permis de financer les établissements sociaux et médico-sociaux, pour un montant de 16 365 421€ (enveloppe assurance maladie, enveloppe crédits Etat (ESAT) et crédits non reconductibles assurance maladie pour remise aux normes de sécurité, achats de matériels).

## **2. 3. Renforcer la sécurité sanitaire**

### **2. 3. 1. La santé animale**

En 2008, les activités de la direction départementale des services vétérinaires ont été dominées par la gestion des maladies réputées contagieuses.

- **La prévention des maladies animales légalement réputées contagieuses**

En la matière, les services de l'Etat visent deux objectifs : empêcher la transmission de maladies à l'Homme et limiter l'impact de maladies pouvant conduire à des pertes économiques en élevages.

◆ La tuberculose bovine

Au cours de l'année 2008, 3 foyers de tuberculose bovine ont été déclarés. Les élevages concernés ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux portant déclaration d'infection, et ont été assainis par abattage

---

6 Il s'agit d'une structure d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

7 Etablissement et service d'aide par le travail

8 Services de soins infirmiers à domicile.

total de leurs bovins. Avec l'ouverture de l'abattoir de Ponte Leccia en septembre 2005 et l'inspection systématique de toutes les carcasses d'animaux abattus, l'épidémiosurveillance de la tuberculose se trouve renforcée.

En outre, un foyer de tuberculose due à « *Mycobacterium bovis* » a également été mis en évidence sur un sanglier sur la commune de Furiani. La présence de l'infection dans la faune sauvage et le mode d'élevage extensif rendent la lutte contre la tuberculose bovine particulièrement délicate.

- ◆ La fièvre catarrhale ovine

Il n'y a pas eu de foyer clinique de fièvre catarrhale ovine en 2008. Les opérations de vaccination des ovins contre les sérotypes 2 et 4 se sont poursuivies comme en 2007 avec un taux de couverture vaccinale proche de 80%. La séro-surveillance sur les veaux a permis de mettre en évidence une circulation virale du sérotype 1, d'où la mise en place d'une vaccination contre ce sérotype au mois d'avril (couverture vaccinale plus faible, de l'ordre de 50% en fin d'année, compte tenu de la mise à disposition tardive des doses et de réticences des professionnels).

- ◆ La maladie d'Aujeszky

La France continentale a été déclarée officiellement indemne de maladie d'Aujeszky. Cette pathologie est encore très présente en Corse et induit une interdiction de sortie des porcs vivants de Corse (à moyen terme, la charcuterie pourrait être impactée).

Un plan de lutte a été élaboré avec les professionnels afin d'éradiquer cette maladie du porc non transmissible à l'homme. Des difficultés dans la mise en œuvre de ce plan risquent d'apparaître compte-tenu des mesures de protection et d'identification des élevages porcins qui doivent être appliquées pour une lutte efficace.

- ◆ Les salmonelloses aviaires

La réglementation communautaire a pour objectif la réduction de la prévalence des salmonelloses aviaires dans les élevages en dessous du seuil de 1%. L'ensemble des ateliers professionnels de poules pondeuses du département ont fait l'objet de contrôles officiels par le service sans mise en évidence de salmonelles.

- ◆ La brucellose ovine et caprine, la brucellose bovine et la leucose bovine enzootique

Aucun foyer ni de brucellose de petits ruminants, ni de brucellose et leucose bovines n'a été déclaré au cours de l'année 2008.

Concernant la **mise en œuvre des plans d'urgence**, un exercice régional pour tester le réseau d'alerte dans le cadre d'une suspicion de fièvre aphteuse a été organisé dans une exploitation bovine de Haute-Corse.

Concernant les **mortalités bovines**, bien qu'aucune maladie réglementée n'ait été mise en évidence, le service est intervenu dans la gestion de 30 cheptels bovins de Haute-Corse qui ont signalé d'importants phénomènes de mortalités. Une expertise a été conduite sur une partie de ces troupeaux par un enseignant-chercheur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse : les conclusions font état de parasitisme important et de problèmes liés à l'alimentation.

- **Le contrôle de la traçabilité des animaux et du respect des exigences réglementaires liées à la conditionnalité des aides**

L'identification des animaux est la base de toute action en matière d'amélioration des capacités de production (génétique, contrôle des maladies) et en matière de traçabilité des denrées d'origine animale. Il s'agit également d'un bon indicateur en terme de maîtrise des élevages, notamment au regard des problèmes liés à la divagation animale.

En 2008, de nombreux contrôles ont été organisés :

Type de contrôle	Nombre de contrôles	Nombre de pénalités
<b>Contrôles de traçabilité</b>		
Contrôles de l'identification bovine	115	20 (limitation totale de mouvement)
Contrôles de l'identification ovine et caprine	14	5
<b>Contrôles liés à la conditionnalité des aides</b>		
Domaine « santé des animaux »	10	8 (primes)
Domaine « bien-être animal »	10	2 (rappels à la réglementation)

- **La certification de la qualité sanitaire des animaux**

La certification de la qualité sanitaire des animaux passe par la vérification du respect des exigences réglementaires et sanitaires et notamment, la réalisation des opérations de prophylaxies obligatoires par les vétérinaires sanitaires, le respect des règles d'identification et de mouvements d'animaux, et l'absence de foyer de maladie contagieuse.

Une fois les vérifications effectuées, les agents du service attribuent les qualifications sanitaires aux élevages concernés. La qualification sanitaire permet la commercialisation des animaux et de leurs produits, et est une condition de l'attribution de certaines aides.

Les qualifications attribuées pour le département de la Haute-Corse concernent la tuberculose bovine et caprine, la leucose bovine enzootique, la brucellose bovine et la brucellose ovine et caprine.

- Cheptels bovins : 545 qualifiés « officiellement indemne », 94 déqualifiés.
- Cheptels ovins/caprins : 424 qualifiés « indemne », 54 déqualifiés.

- **Le contrôle de l'exercice vétérinaire**

Ces contrôles ont deux objectifs :

- Lutter contre l'exercice illégal de la médecine vétérinaire. Ils sont réalisés en élevage, par des contrôles sur place au titre de la conditionnalité des aides animales, et sur plainte déposée auprès de la direction départementale des services vétérinaires. Aucun exercice illégal de la médecine vétérinaire n'a été constaté en 2008.
- Mettre à jour les éventuelles fraudes qui pourraient être réalisées par les vétérinaires sanitaires dans l'exercice de leur mandat sanitaire. En 2008, un vétérinaire sanitaire de Haute-Corse a fait l'objet d'une suspension de mandat sanitaire pour une durée de 3 mois.

- **Le contrôle des échanges et mouvements d'animaux**

Pour les échanges intracommunautaires, les agents de la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) s'assurent du bon respect des prescriptions réglementaires en matière d'identification animale, de bien-être animal et de garanties sur l'état sanitaire des animaux échangés.

Pour le département de la Haute-Corse, ces échanges concernent essentiellement des agneaux de lait (animaux de moins de 1 mois) dont le principal débouché se situe en Sardaigne. La certification sanitaire des animaux est quant à elle, faite par un vétérinaire officiel, situé à proximité des lieux de transit d'animaux, dans la plaine orientale. En 2008, 43 certificats sanitaires ont été établis à destination des autorités italiennes.

Des contrôles conjoints avec la direction régionale des douanes ont également été menés sur les ports dans le cadre d'un renforcement de la protection des élevages de Haute-Corse contre l'introduction de nouveaux sérotypes de fièvre catarrhale en provenance du continent. Aucune fraude n'a été révélée.

- **Le contrôle en pharmacie vétérinaire**

Ce type de contrôle concerne les conditions de détention du médicament vétérinaire ainsi que la prescription-délivrance des médicaments. L'objectif de cette mission est de prévenir l'apparition de résidus médicamenteux dans les denrées d'origines animales et de lutter contre les résistances, par une utilisation conforme du médicament vétérinaire.

En 2008, 2 inspections en élevage porcins ont été réalisées en plus des contrôles sur place liés à la conditionnalité des aides. Ces inspections ont donné lieu à des rappels à la réglementation.

### 2.3.2. La protection animale

- **Le contrôle des établissements détenant des animaux de compagnie**

La DDSV contrôle les lieux d'élevage, de transit, de vente ou de garde des animaux de compagnie. En particulier, les inspecteurs vérifient que les personnes en charge des soins aux animaux sont qualifiées et que les locaux et les équipements respectent la réglementation sanitaire en vigueur.

Le problème majeur en Haute-Corse concerne la gestion des animaux errants (animaux de compagnie et animaux de rente<sup>9</sup>) du fait de l'absence de structures aux normes dans le département. Les seules structures existantes concernent les carnivores domestiques, sont gérées par des petites associations de protection animale disposant de très peu de moyens, sont vétustes et ont des difficultés de fonctionnement.

Chaque année du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août le dispositif « opération protection animale vacances » vise à s'assurer du respect de la réglementation relative à l'hygiène, à la sécurité et au bien-être animal. Les élevages, refuges pour animaux de compagnie et les centres équestres du département sont inspectés chaque année.

En 2008, les services de l'Etat ont contrôlé 25 établissements. Deux centres équestres ont dû être temporairement fermés, car ils ne présentaient pas toutes les garanties de salubrité et de sécurité.

- **Le contrôle des établissements détenant des animaux de rente**

Des contrôles ont été effectués dans les élevages afin de vérifier les conditions de détention des animaux. Les contrôles dans le domaine de la protection animale ont vocation à être renforcés avec le déploiement de la conditionnalité des aides qui conditionne le versement de certaines primes au respect des réglementations sanitaires, environnementales et de protection animale.

En 2008, 30 établissements ont été contrôlés.

- **Le contrôle des transporteurs d'animaux vivants**

Depuis 2007, les transporteurs et les convoyeurs d'animaux vivants doivent être titulaires d'une autorisation et d'une qualification spécifique. La DDSV après avoir effectué un travail d'information réglementaire fin 2007 des différentes filières concernées (animaux de rente, animaux de compagnies etc.) a procédé à la délivrance d'autorisations et de certificats d'aptitudes.

Nombre d'autorisations délivrées	126
Nombre de Certificats d'Aptitude délivrés	158
Nombre de véhicules contrôlés	50

<sup>9</sup> Les animaux de rente sont les animaux élevés traditionnellement pour leur chair ou leurs produits (ruminants, poissons d'élevage, abeilles, porcs, volailles).

- **Le contrôle des conditions d'abattage des animaux**

Il existe une inspection permanente des services vétérinaires dans les abattoirs de bovins, ovins et porcins du département, au nombre de deux. Les techniciens des services vétérinaires présents en continu sur la chaîne s'assurent que la réglementation qui vise à limiter la souffrance des animaux au cours de leur abattage est respectée.

### 2.3.3. La sécurité sanitaire des aliments

- **L'inspection des ateliers de production**

La création des abattoirs en Haute-Corse, en 2005, n'a pas encore permis de structurer totalement les filières de production animale. Ce passage à l'abattoir n'est pas systématique pour la majeure partie des charcutiers éleveurs de porcs.

Cinq agents et cinq vétérinaires vacataires assurent l'inspection permanente dans les abattoirs d'animaux de rente et une inspection de deuxième niveau dans les abattoirs de volailles. La production en 2008 est la suivante : gros bovins (482 tonnes), veaux (631 tonnes), porcs (221 tonnes), ovins-caprins (48 tonnes) et volailles-lapins (550 tonnes).

Les zoonoses présentes sur le département sont anachroniques par rapport aux problématiques nationales. Le système d'élevage sur parcours avec des contacts inter-espèces permanents entretient des maladies très peu présentes au niveau national.

Le parasitisme est présent sur les animaux de rente comme l'hydatidose (Ténia du chien) ou la cysticercose (Tenia de l'homme) et est un motif récurrent de saisie partielle dans les abattoirs.

La tuberculose est encore fréquente et seules les découvertes de lésion sur les carcasses peuvent permettre d'identifier des foyers persistants de cette maladie dans le milieu naturel.

En 2008, deux porcs ont été saisis pour tuberculose.

- **L'inspection dans les ateliers de transformation et de distribution**

Le département de la Haute-Corse présente une dichotomie temporelle et spatiale : une saison touristique courte essentiellement côtière induisant un changement fréquent de propriétaires de restaurants souvent peu formés et une saison de six mois de transformation fermière de faible volume répartie sur l'intérieur de l'île.

La distribution est contrainte par cette saisonnalité et un acheminement par bateau avec des délais de transit importants.

Pôle	Établissements	Ateliers	Inspections en 2008	Pression d'inspection en %
Remise directe (restauration commerciale, distribution)	2157	2413	627	26%
Restauration sociale	289	349	185	53%
Vente à des revendeurs	178	234	135	58%
<b>Total</b>	<b>2624</b>	<b>2996</b>	<b>947</b>	

La pression d'inspection permet un passage tous les 4 ans chez les restaurateurs et tous les deux ans pour la restauration sociale et les établissements bénéficiant d'autorisation de mise sur le marché.

## 2.3.4. Les actions dans le domaine sanitaire

- **L'offre de soins**

- ◆ Les établissements de santé

Dans le **secteur public**, les budgets des établissements publics de santé ont été les suivants :

- Centre hospitalier de Bastia : 139 millions d'euros
- Centre hospitalier intercommunal de Corte-Tattone : 15,3 millions d'euros

Concernant les établissements de santé, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales a connu plusieurs missions pendant l'année 2008, parmi lesquelles :

- Ouverture de l'AMU (antenne médicale d'urgence) de Calvi au niveau du service des urgences : élaboration du dossier de financement de l'antenne transmis par l'Agence régionale de l'hospitalisation au Ministère,
- Mise en œuvre d'un protocole de prise en charge des urgences sur le secteur sud de la plaine orientale : correspondants locaux du SAMU,
- Création d'une unité de chirurgie ambulatoire (6 places) au sein du centre hospitalier de Bastia,
- Renouvellement du scanographe du centre hospitalier de Bastia,
- Visite de conformité du service d'urgences et du SAMU/SMUR de l'hôpital de Bastia, ainsi que des antennes SMUR de Corte et Calvi,
- Visite de conformité du service de réanimation adulte du centre hospitalier de Bastia,
- Visite de conformité du service de rééducation fonctionnelle du centre hospitalier de Bastia,
- Visite de conformité de l'hôpital de jour du centre hospitalier de Bastia.

Concernant le **secteur privé**, l'unité de chirurgie ambulatoire d'une clinique de Bastia a fait l'objet d'une visite de conformité.

- ◆ Le contrôle de légalité des marchés publics

Au cours de l'année 2008, les services de l'Etat ont contrôlé la légalité de 197 marchés publics des établissements hospitaliers. 14 lettres d'observations ont été transmises aux établissements, certaines procédures étant validées par le préfet, au regard des contraintes de sécurité et de réponse aux besoins de la population.

- **Les priorités de santé publique**

En 2008, plusieurs priorités ont été affichées en matière de santé publique :

- Participation au **Programme Régional de Santé Publique (PRSP)** et au **Groupement Régional de Santé Publique** qui gère les crédits de prévention en matière de santé publique pour l'ensemble de la région Corse.
- Mise en place du comité de pilotage de la **Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT)** avec application du programme de lutte contre la toxicomanie, mise en place et suivi des actions de prévention de cette mission.
- Dans le cadre de la **permanence des soins et des transports sanitaires** fut mis en place le sous comité départemental des transports sanitaires. Suite à de nombreuses réunions de travail, le comité départemental s'est réuni à deux reprises en 2008 pour aboutir à la mise en place de la

régulation médicale libérale. Il s'agit d'un dispositif départemental de gestion des appels pour les demandes de soins non programmées, qui implique à la fois la médecine libérale et le SAMU.

- Elaboration d'un protocole pour le territoire de Ghisonaccia, avec la mise en place de médecins correspondants locaux du SAMU et mise à disposition de matériels en conséquence.
- Dans le cadre de la promotion de la santé, a été mise en place la **semaine de la vaccination**.
- Les activités recentralisées comme le centre de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) et le Centre d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) n'ayant pas été conservées par le département, elles ont été transférées en partie au Centre Hospitalier de Bastia.

- **Inspections et contrôles**

En 2008, les contrôles des structures relevant du champ sanitaire et social ont été axés prioritairement sur :

- ◆ La prévention de la lutte contre la maltraitance

Le programme pluriannuel d'inspections 2002/2006 a été reconduit pour la période 2007/2011. Il renforce l'intervention de l'Etat au titre de la protection des personnes vulnérables.

5 structures (2 pour personnes âgées, 3 pour personnes handicapées) ont été contrôlées pendant l'année.

- ◆ Le contrôle de l'interdiction de fumer dans les lieux publics

Comme en 2007, 30 structures sanitaires et sociales ont été inspectées en Haute-Corse. Ces contrôles ont permis d'exiger l'affichage des pictogrammes accompagnés du message sanitaire de prévention et de rappeler les instructions très strictes en matière d'interdiction de fumer. Cette opération devra se poursuivre dans les années futures.

- ◆ Autres contrôles diligentés

Dans le cadre de l'inspection des établissements de santé pratiquant des interruptions volontaires de grossesse, le centre hospitalier de Bastia a été inspecté.

Dans le cadre du programme ministériel 2006/2009 d'inspection des établissements pénitentiaires, le centre pénitentiaire de Borgo a été inspecté.

- **Veille et sécurité sanitaire**

En 2008, l'activité a porté tout particulièrement sur :

- ◆ Les maladies à déclaration obligatoire

Plusieurs enquêtes autour de cas de maladies à déclaration obligatoire telles que la méningite, la légionellose, la listériose, la toxi-infection alimentaire et la tuberculose ont eu lieu comme chaque année en lien avec la CIRE (Cellule d'Intervention Régionale en épidémiologie) et l'InVS (Institut de veille sanitaire). Deux cas de tuberculose multi-résistante ont été recensés.

- ◆ Les eaux destinées à la consommation humaine

Une action soutenue d'instruction des dossiers protection des captages a permis d'atteindre une régularisation administrative pour 295 captages sur 661, soit 45% des ressources correspondant à 80% de la population départementale.

Le contrôle de la qualité de l'eau distribuée a montré que 46% des réseaux représentant 80% de la population ont distribué de façon permanente une eau bactériologiquement conforme à la réglementation. Une recherche des conduites en plomb et des ressources contaminées par des métaux lourds a été menée. Ont été ainsi mises en évidence des contaminations par l'antimoine (nord-est du Cap Corse), par le nickel (notamment la Castagniccia et le Nord du Cap Corse) et par l'arsenic (secteur de la Castagniccia, principalement au niveau de la vallée de la Bravone).

◆ Les eaux de loisirs

Le contrôle des eaux de loisirs durant la période estivale a porté sur 98 sites de baignades en mer et en rivière (735 prélèvements) et 146 bassins de piscines recevant du public (335 prélèvements).

97 % des sites contrôlés en mer et 93 % en rivière sont conformes à la réglementation européenne.

Trois lieux de baignade en mer, un en rivière et 6 piscines ont fait l'objet d'une fermeture temporaire.

◆ La prévention des risques dans les établissements

*Etablissements de soins et médico-sociaux* : 3 établissements de santé et 16 établissements sociaux et médico-sociaux hébergeant des personnes âgées ont fait l'objet d'une inspection relative à la prévention des risques liés aux légionelles, à l'amiante, aux déchets d'activités de soins et au tabac. 10 d'entre eux peuvent être considérés comme complètement satisfaisants pour l'ensemble de ces problématiques.

*Etablissements touristiques* : 5 établissements recevant du public ont fait l'objet d'un contrôle de leurs circuits de distribution d'eau chaude sanitaire en raison du séjour de personnes ayant contracté une légionellose dans leurs locaux pendant la période au cours de laquelle elles ont été exposées.

◆ L'amiante environnemental

4 actions ont été mises en œuvre pour améliorer les connaissances environnementales et sanitaires dans un objectif de prévention du risque lié à l'amiante environnemental :

1. Connaissance de l'exposition : Une mesure de l'exposition des populations a été réalisée dans 10 nouvelles communes, soit un total de 21 communes sur la cinquantaine qui présente un risque élevé.
2. Evaluation du risque sanitaire associé à l'exposition. L'inscription des départements de Corse dans le Programme National de Surveillance du Mésothéliome est récente. Il a été demandé à l'Institut de Veille Sanitaire d'effectuer une interprétation des premiers résultats et de porter par ailleurs une appréciation sur les études épidémiologiques réalisées en Corse. Ainsi, l'incidence du mésothéliome en Corse est faible et globalement voisine de celle de la France métropolitaine.
3. Identification des zones émettrices en fibres d'amiante en vue d'une maîtrise de l'exposition. Les résultats, la cartographie et les propositions de mesures de confinement contenus dans la première étude de ce type réalisée à Murato ont été rendus en septembre 2008.
4. Accompagnement des travaux en zone amiantifère par la création d'une unité de stockage de déblais amiantifères. Les travaux de terrassements produisent souvent des déblais amiantifères non réutilisables in situ. L'étude réalisée par le Conseil général de Haute-Corse identifiant les sites potentiels du département a été complétée pour affiner la faisabilité des cinq sites proches de Bastia, la demande étant particulièrement forte en région bastiaise. Huit critères ont été utilisés pour évaluer les sites. L'un d'eux répond positivement à un maximum de critères.

◆ La lutte contre l'habitat insalubre

4 arrêtés préfectoraux ont porté interdiction définitive d'habiter de locaux impropres par nature à l'habitation avec obligation pour le propriétaire de reloger l'occupant. Ces dossiers portent sur de l'habitat du centre ancien de la ville de Bastia.

Le Service Santé-Environnement de la Haute-Corse est destinataire de plaintes en insalubrité, émanant le plus souvent de locataires. 4 demandes d'enquêtes ont été demandées par la commission technique DALO. Les 25 signalements relevant du règlement sanitaire départemental ont fait l'objet d'un courrier de transmission aux maires pour suite à donner.

Enfin, 15 plaintes concernant un défaut de décence ont été traitées par le service.

La collaboration de l'ensemble des acteurs départementaux<sup>10</sup> a été recherchée à travers un groupe de travail départemental de lutte contre l'habitat indigne de Haute-Corse.

• **La lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies humaines**

Les mesures visant à définir et à évaluer la stratégie de lutte contre les maladies humaines transmises par l'intermédiaire de moustiques sont en place en Haute-Corse en liaison avec d'autres organismes que les services de l'Etat concernés. Ces mesures sont les suivantes :

◆ La surveillance sanitaire

En 2008, le protocole de signalement et de traitement des cas suspects ou confirmés de chikungunya et de dengue a été à nouveau diffusé au corps médical.

Une journée de retour d'information sur les arboviroses, dès la période de surveillance, a été organisée. Des courriers d'information et de sensibilisation ont été diffusés auprès des professionnels de santé concernés. Le suivi des signalements et des cas a également été effectué.

◆ La surveillance entomologique

La surveillance entomologique des insectes vecteurs est assurée en interdépartemental par la cellule régionale d'évaluation et de suivi épidémiologiques vectoriels.

◆ L'information de la population

En 2008, deux actions d'information de la population ont été réalisées :

- Une conférence de presse s'est tenue à Bastia en liaison avec l'échelon régional.
- Une communication a été menée en direction des publics suivants : les voyageurs, les voyageurs et les scolaires (collèges et écoles primaires).

---

<sup>10</sup> Il s'agit du Bureau du développement local et de la cohésion sociale de la préfecture, du service habitat de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, du Service communal d'hygiène et de santé (SCHS) de Bastia, et des services de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

CONTRIBUER  
AU RESPECT DU  
PATRIMOINE NATUREL  
DU DEPARTEMENT

### 3. 1. Par l'aménagement durable du territoire

#### 3. 1. 1. La politique de la ville

- **Données générales**

En 2008, le montant des crédits délégués par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour mener à bien la politique de la ville en Haute-Corse s'est élevé à 642263€ répartis comme suit :

- **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)** : 501 611€
- **Programme de réussite éducative** : 53 600€. Le programme et les actions de réussite éducative sont destinés à accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de scolarité obligatoire, les enfants et adolescents issus des quartiers inscrits dans la politique de la ville, qui présentent des signes de fragilité. L'objectif est de leur donner les chances de réussir leur parcours scolaire et éducatif.
- **Fonds interministériel de prévention de la délinquance** : 87 052€. Ce fonds est destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance. Le comité interministériel de prévention de la délinquance en définit les conditions d'utilisation des crédits ainsi que les types d'actions qui peuvent être financées à ce titre.

Ces crédits ont permis de financer des actions contribuant à la réduction de la délinquance réalisées sur tout le département dans les domaines tels que le lien social, la santé, la prévention de toutes formes de délinquance.

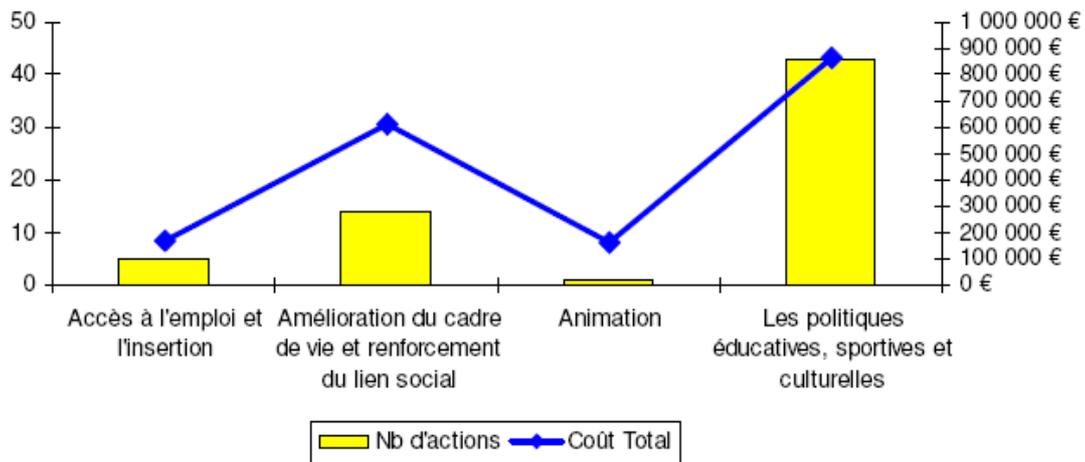
- **Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)**

En 2007, un CUCS avait été conclu avec la ville de Bastia, pour les quartiers Sud et le Centre ancien. Les crédits délégués dans le cadre du CUCS se sont élevés à 501 611€ en 2008 (contre 657 123€ en 2007), et ont permis de financer le programme d'actions dans les domaines du logement, de l'emploi et le développement économique, de l'éducation, de la lutte contre les discriminations, de la santé et du lien social.

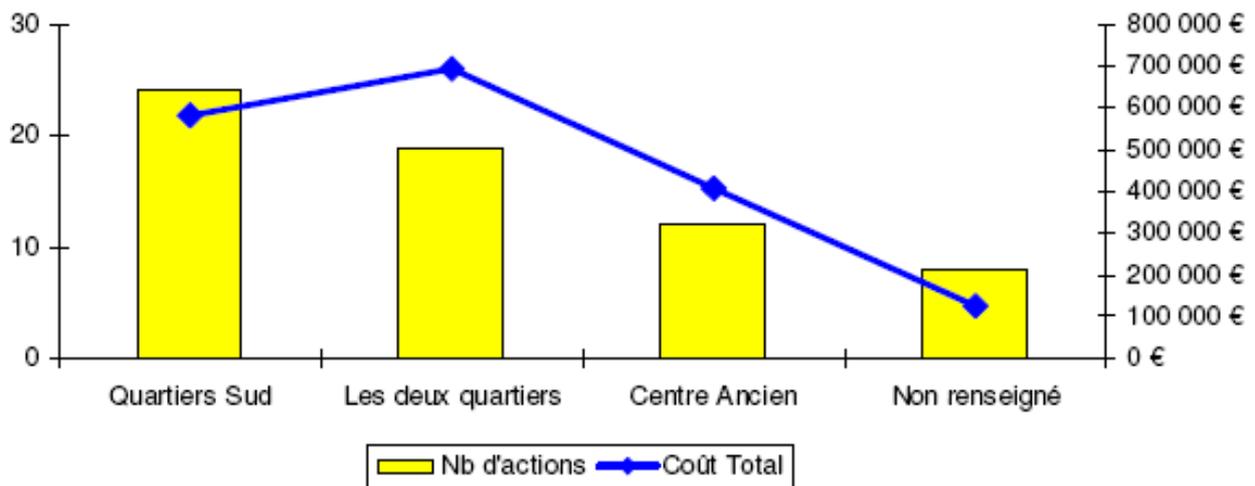
Depuis 2007, la répartition des crédits par thématique est la suivante :

Thèmes	2007		2008	
	Crédits	Part du total des crédits	Crédits	Part du total des crédits
<b>Logement</b>	54415	11,2%	63562	14,0%
<b>Emploi / insertion</b>	41555	8,5%	25040	5,5%
<b>Développement économique</b>	26808	5,5%	24000	5,3%
<b>Prévention de la délinquance</b>	5000	1,0%	5000	1,1%
<b>Santé</b>	10000	2,1%	12000	2,7%
<b>Culture / expression artistique</b>	30995	6,4%	28744	6,4%
<b>Education</b>	58363	12,0%	50067	11,1%
<b>Lutte contre l'illettrisme</b>	18135	3,7%	18656	4,1%
<b>Accès aux droits et services publics</b>	5925	1,2%	7675	1,7%
<b>Lien social et citoyenneté</b>	86755	17,8%	80580	17,8%
<b>Lutte contre les discriminations</b>	51945	10,7%	42287	9,3%
<b>Animation et suivi du CUCS</b>	80000	16,5%	80000	17,7%
<b>Ville vie vacances</b>	16400	3,4%	15000	3,3%

### CUCS : répartition des crédits (ville de Bastia et Etat) par thématique en 2008



### CUCS : répartition du nombre et du coût total des actions par territoire en 2008



### 3. 1. 2. L'urbanisme

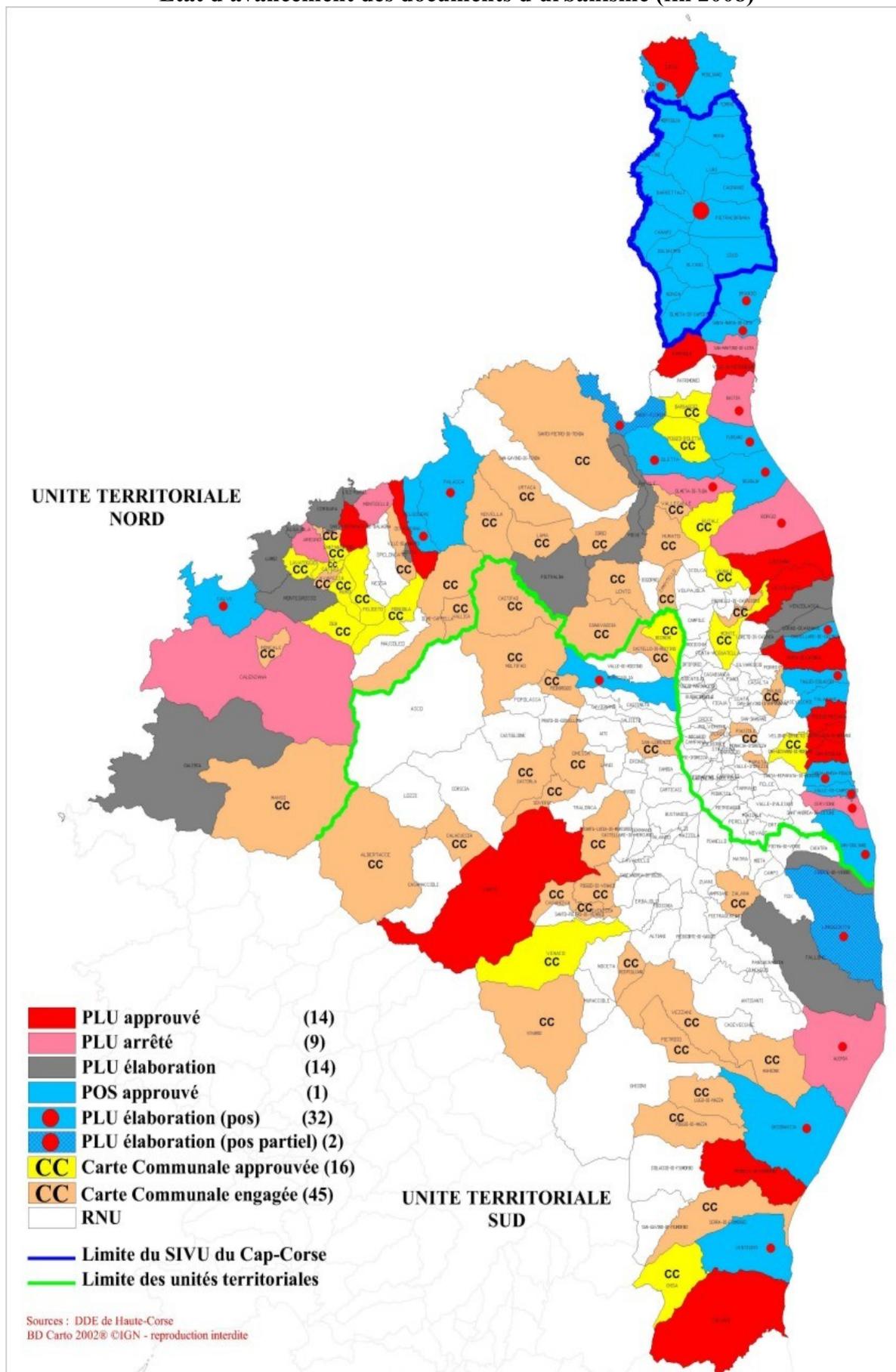
- **L'élaboration des plans d'urbanisme**

Le contexte est particulièrement difficile en Haute-Corse : les 236 communes sont toutes soumises aux lois littoral et/ou montagne. Il existe de nombreux plans de prévention des risques opposables et les procédures se complexifient avec la participation aux évaluations environnementales.

Dans ce contexte, les services de l'Etat ont, en 2008, contribué à l'approbation de 7 documents supplémentaires : 3 plans locaux d'urbanisme (PLU) concernant les communes de Penta-di-Casinca, Poggio-Mezzana, Ville-de-Pietrabugno ainsi que 4 cartes communales (CC) pour Muro, San-Giovanni-di-Moriani, Barbaggio et Cateri.

L'activité dans ce domaine est représentée ci-après avec 97 démarches PLU et CC en cours et 30 documents approuvés, qui sont compatibles avec les lois littoral et montagne (14 PLU et 16 CC).

## Etat d'avancement des documents d'urbanisme (fin 2008)



- **Le droit des sols**

Les services de l'Etat (DDE) assurent l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme, ...) pour le compte de 232 communes sur les 236 que compte la Haute-Corse. Seules les communes de Bastia, Cervione, Occhiatana et Santa-Maria-Poggio instruisent elles-mêmes leurs autorisations d'occupation du sol.

Au cours de l'année 2008, l'activité relative à l'instruction des demandes concernant l'application du droit des sols (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme de simple information et opérationnel) a concerné 4284 dossiers dont la moitié pour le permis de construire.

Cette activité se répartit sur les 3 centres d'instruction de la façon suivante : le centre de Bastia a traité 2 270 dossiers, le centre de Balagne en a traité 1 098 et celui de Corte en a traité 916.

- **La médiation en urbanisme**

Le traitement des réclamations et recours gracieux en urbanisme a donné lieu, au cours de l'année 2008, à l'instruction de 210 dossiers dont 35 recours gracieux (40 en 2007).

### 3. 1. 3. La politique de l'eau

- **La mission inter-services de l'eau (MISE)**

Les **priorités départementales** retenues en 2008 s'inscrivent dans la continuité des actions de 2007 :

- préserver la qualité des milieux aquatiques par la mise en œuvre de la directive ERU (eaux résiduaires urbaines) et la définition de zones prioritaires (étangs littoraux) pour la surveillance des pollutions,
- préserver la ressource et la qualité de l'eau potable par la poursuite et la mise en place des périmètres de protection et la recherche des prélèvements sauvages,
- prévenir les risques liés aux inondations par la mise en place des plans de prévention des risques inondation (PPRI), la maîtrise des eaux pluviales dans les zones de forte urbanisation et la mise en place de schémas des eaux pluviales et limiter les impacts des rejets des eaux pluviales.
- Prévenir les risques liés à la présence de barrages ou de digues.

Les **actions opérationnelles** en 2008 ont été :

- 3 réunions de la MISE en comité technique et une réunion en comité stratégique (présidé par le préfet)
- une étude relative au risque lié aux cyanobactéries dans les plans d'eau de Haute-Corse a été conduite sous la coordination de la MISE
- participation de la MISE aux réunions de mise en place du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de Biguglia et du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Corse

- **La police de l'eau**

- ◆ **Instruction de dossiers**

La direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) a délivré en 2008 11 arrêtés d'autorisation, 1 arrêté complémentaire et 60 récépissés de déclaration dont 10 avec des arrêtés de prescriptions spécifiques.

De plus, l'ensemble des actes administratifs des stations d'épuration avec rejet en cours d'eau soumises à déclaration ont été mis à jour afin d'intégrer les nouvelles prescriptions minimales nationales de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007.

#### ◆ Contrôle des ouvrages autorisés ou déclarés

La DDAF a procédé à 128 contrôles de stations d'épuration dont 104 se sont révélés non conformes et ont entraîné la prise de sanctions administratives et/ou pénales.

Quatre prises d'eau en rivière ont été contrôlées dont une s'est révélée non conforme.

Les six barrages les plus importants de Haute-Corse ont été contrôlés (appartenant à l'office d'équipement hydraulique de Corse). Aucun risque majeur n'est à signaler sauf pour le barrage de l'Alesani dont la capacité d'évacuation des crues doit être augmentée.

#### ◆ Police judiciaire

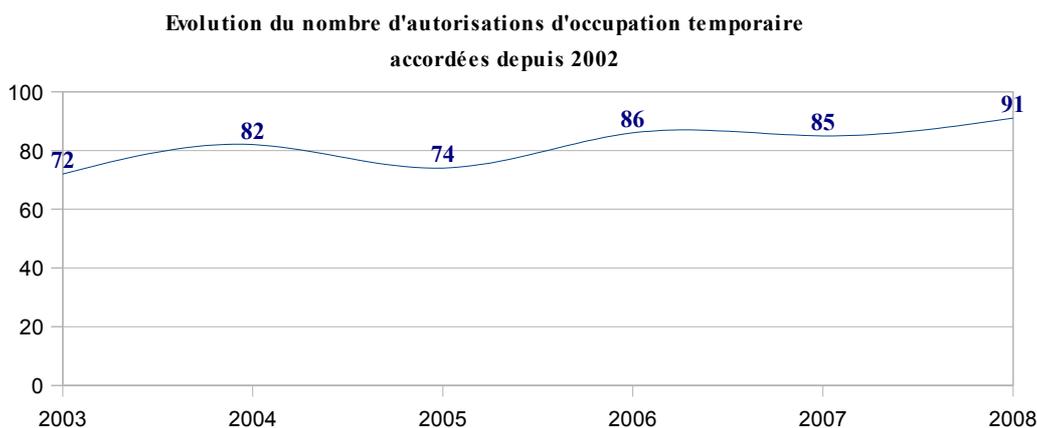
Entre l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), la gendarmerie et la DDAF, 17 procès verbaux d'infraction délictuelle et 8 procès verbaux d'infraction contraventionnelle ont été transmis au Parquet, répartis selon les thèmes suivants : atteinte aux habitats, pollution des eaux, défaut d'autorisation ou de déclaration, mode de pêche prohibé.

### 3. 1. 4. Le domaine public maritime

#### • La gestion du domaine public maritime

En 2008, 91 autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à durées variables ont été délivrées (85 en 2007) :

- 64 autorisations concernant des établissements commerciaux saisonniers liés aux activités de plage
- 16 autorisations concernant des établissements commerciaux à caractère permanent
- 11 autorisations pluriannuelles



#### • La délimitation du domaine public maritime

A ce jour, 102,5 kilomètres de côtes ont été délimités, sur les 132 kilomètres de plage du département, ce qui représente plus de 75% du linéaire sablonneux.

#### • Le sentier du littoral

La servitude de passage des piétons le long du littoral s'applique sur l'ensemble du domaine public maritime. Elle constitue pour les communes littorales un outil valorisant leur territoire, et elle permet au public d'accéder au rivage de la mer.

L'Etat aménage le sentier institué de droit là où cela s'avère utile, puis les communes en assurent l'entretien.

La partie du sentier située entre la citadelle de Calvi et la pointe de la Revellata (3 km) a été soumise à enquête publique et a reçu un avis favorable.

L'étude de tracé entre la plage de l'Ostriconi et la commune de Galeria (environ 106 km) arrive à son terme. La procédure d'enquête publique sera lancée en 2009.

- **La concession de plage**

La concession de plage, sous contrôle de l'Etat concédant, offre à une commune le moyen de maîtriser l'organisation des activités sur ses plages. 4 communes bénéficiaient en 2008 d'une concession de plage : Bastia, l'Ile-Rousse et Calvi (pour une durée de 15 ans) et Algajola (pour une durée de 10 ans).

Les contacts entre les services de l'Etat et les communes de San Nicolao et Furiani pour en faire de même ont été poursuivis en 2008.

### 3. 1. 5. Les actions en faveur de l'environnement

- **Le contrôle des Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE)**

Dans le cadre du contrôle des ICPE, la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE)<sup>11</sup> instruit les demandes d'autorisation des exploitants d'**installations présentant des risques ou susceptibles de polluer**. Elle leur fixe des prescriptions visant à limiter les risques et les pollutions. Elle contrôle ces installations et vérifie en particulier que les prescriptions fixées sont appliquées.

En 2008, la Haute-Corse comptait 66 établissements classés autorisés en fonctionnement, parmi lesquels 16 carrières, 25 établissements de traitement des déchets, 4 établissements relevant de la directive IPPC<sup>12</sup> et 4 établissements à risque industriel majeur.

La DRIRE inspecte également les **installations possédant une ou plusieurs installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air**, afin de lutter contre la légionellose. En Haute-Corse, on compte 7 établissements et 7 installations de refroidissement. En 2008, aucun dépassement du seuil d'arrêt immédiat de l'installation n'a été signalé par ces établissements.

Le contrôle des **installations de stockage et de traitement des déchets** revient également à la DRIRE. En 2008, les deux seules installations actuellement régulièrement autorisées (Staneco à Tallone et Stoc à Prunelli-di-Fiumorbo) ont fait l'objet d'une visite de contrôle approfondie. Six établissements, qui ont une activité de gestion des déchets ménagers ou banals, ont également fait l'objet d'un suivi particulier en 2008.

En 2008, la DRIRE a procédé à 37 visites dans les établissements industriels et instruit 3 demandes d'autorisation d'exploiter, dont notamment celle de la turbine à combustion de la centrale thermique de Lucciana. Cette installation constitue une des réponses à l'augmentation des besoins en fourniture énergétique sur l'île.

La direction départementale des services vétérinaires (DDSV) a en charge le **contrôle des industries agroalimentaires traitant des productions animales, des élevages et de l'équarrissage** ainsi que l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter ces mêmes établissements. Les contrôles physiques et documentaires ont porté sur des établissements jugés prioritaires en particulier les abattoirs, ou sur des établissements faisant l'objet de plaintes du fait des nuisances générées par leur activité. Le projet de création d'un centre de stockage et de transfert de sous-produits animaux conforme à la réglementation en vigueur au titre des installations classées a été instruit au cours de l'année.

En 2008, la DDSV a contrôlé 13 établissements et instruit 3 demandes d'autorisations à exploiter.

11 A compter de l'exercice 2009, la DRIRE aura fusionné avec la Direction régionale de l'environnement (DIREN) et la Direction régionale de l'équipement (DRE) pour devenir la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

12 La directive européenne 96/61/CE du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (directive dite « IPPC » pour *Integrated Pollution Prevention and Control*) concerne les installations industrielles les plus polluantes. L'ensemble de ces installations doivent être exploitées selon un régime particulier.

- **Les établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques**

On constate ces dernières années un engouement pour des « nouveaux animaux de compagnie » qui sont des animaux d'espèce non domestiques élevés en captivité. La DDSV est chargée du suivi des établissements détenant ce type d'animaux (élevages, animaleries, parcs zoologiques, cirques, centres de soins pour animaux de la faune sauvage).

Ces établissements doivent fonctionner sous le couvert de deux autorisations administratives :

- l'autorisation d'ouverture qui se rapporte à la qualité des installations et du fonctionnement des établissements
- le certificat de capacité qui s'attache à la compétence des responsables des activités en rapport avec les animaux et qui constitue une exigence préalable à l'octroi de l'autorisation d'ouverture.

En 2008, la DDSV s'est associée à l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) pour effectuer des contrôles renforcés dans ce domaine. Un certain nombre de non-conformités nécessitant des régularisations administratives ont ainsi pu être relevées. Un établissement a fait par ailleurs l'objet d'une procédure de saisie des animaux et d'un procès verbal pour infraction à la législation en vigueur (absence de certificat de capacité pour la présentation au public d'animaux).

Nombre d'établissements contrôlés	Nombre de certificats de capacité délivrés
13	2

- **La protection de la forêt**

- ◆ Le contrôle des coupes de bois

Seule une demande de coupes de bois a été traitée en 2008.

- ◆ Le défrichement

Le nombre de demandes pour 2008 est de 100 pour une surface autorisée de 148,81 hectares.

6 demandes ont fait l'objet d'un refus en raison de la situation en zone de fort aléa au feu de forêt.

Les défrichements demandés ont pour objet l'implantation d'une habitation qui n'aurait pas bénéficié des conditions de sécurité requises pour pouvoir s'installer.

- ◆ Le débroussaillage

L'arrêté relatif au débroussaillage a été renouvelé le 1er décembre 2008 afin d'harmoniser les définitions avec le département de Corse-du-Sud.

- ◆ Le département santé des forêts

En 2008, ont été observées les évolutions :

- du *Matsucoccus Feytaudi* pour lequel on constate que la progression vers le sud du département est confirmée mais avec une rapidité moindre du fait de l'espacement entre les peuplements de pin maritime ;
- de la détection de la gradation du *Bombyx Disparata* sur le chêne vert dont des défoliations ont pu être constatées sur la commune de Luri dans le Cap-Corse. L'insecte est susceptible d'avoir un pic de pullulation en 2009 sur la région du Cap-Corse ;

En 2008 la stratégie de surveillance par maillage en quadrats a permis de couvrir le territoire d'une manière plus efficace face aux problèmes sylvosanitaires.

### 3. 1. 6. La préservation de l'aspect culturel et historique du département

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a connu une augmentation d'activité :

- **Les commissions de la DRAC (activité pour la Haute-Corse)**

**Musées** : 20 dossiers d'autorisation d'acquisition et de restauration ont été traités.

**Licences d'entrepreneurs de spectacles** : la commission a donné 24 avis concernant des dossiers de demande de licence.

**Labels nationaux** : les jardins du « Parc de Saleccia » ont obtenu le label national « jardin remarquable ». Ce label est délivré aux jardins ouverts au public présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, dont le but n'est pas essentiellement commercial.

**Travaux sur monuments historiques** : 19 autorisations de travaux sur des biens protégés au titre des monuments historiques ont été délivrées. 6 arrêtés de protection juridique au titre des monuments historiques ont concerné des immeubles.

- **Archéologie préventive et programmée**

La carte archéologique de la Corse a enregistré 120 nouvelles entités, dont 47 dans le département de la Haute-Corse. La commission interrégionale de la recherche archéologique du sud-est a donné des avis sur 7 opérations de fouilles archéologiques programmées, et sur 3 fouilles d'archéologie préventive.

### 3. 2. Par un soutien au milieu rural (aides financières de l'Etat)

- **La dotation globale d'équipement (DGE)**

La DGE est attribuée aux communes, au département et à leurs groupements, au prorata de leurs dépenses directes d'investissement.

- ♦ Aux communes

La dotation aux communes s'est élevée à 2 745 536€ en 2008.

#### Montant des subventions accordées :

Catégories d'opérations	Répartition en €	Répartition en %
Etablissements scolaires et installations sportives	902119	25,4%
Ordures ménagères (collecte primaire, centre de tri déchetterie, quai de transit)	11686	0,3%
AEP Assainissement : travaux d'urgence	103222	2,9%
Bâtiments : logements sociaux, bâtiments remarquables, acquisition de matériel, aménagement des abords des mairies	1183589	33,4%
Environnement tourisme (opération groupée foncière, projets touristiques, prévention des risques naturels)	30656	0,9%
Voirie communale : désenclavement, sécurité	1317077	37,1%
Etudes de faisabilité	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>3548349 (1)</b>	<b>100,0%</b>

(1) fongibilité avec la DDR

- ♦ Au département

La dotation au département s'est élevée à 1 715 257€ pour l'année 2008.

- **La dotation de développement rural (DDR)**

Cette dotation contribue au financement de projets de développement économique et social ou d'actions en faveur des espaces naturels. Elle est attribuée sous la forme d'aides financières à l'investissement.

La dotation de 2008 s'est élevée à 851 313 €. Mais compte tenu de la fongibilité des crédits entre la DDR et la DGE, 802 813€ ont été affectés à des opérations relevant de la DGE. Le programme 2008 de la DDR s'est donc élevé à 48 500€, pour 3 opérations.

- **Les subventions exceptionnelles**

Il s'agit de subventions pour travaux divers d'intérêt local. L'attribution de ces aides est effectuée au niveau central, sur décision du ministre de l'intérieur, sur proposition de la Commission des finances de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

En 2008, le montant des subventions accordées à ce titre est de 296 466€, et celles-ci concernent 18 communes du département.

ETRE UN  
PARTENAIRE ACTIF  
DU DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE LOCAL

## **4. 1. En apportant un appui financier**

### **4. 1. 1. Les finances de l'Etat**

- **Les recettes de l'Etat**

- ◆ Emission de rôles pris en charge au profit de l'Etat

<b>Impôt</b>	<b>2006 (en millions d'euros)</b>	<b>2007 (en millions d'euros)</b>	<b>2008 (en millions d'euros)</b>
Impôt sur le revenu	115,250	109,855	119,398
Autres impôts d'Etat	2,923	2,615	4,339
Total	118,173	112,470	123,737

Le taux net de recouvrement est en constante amélioration depuis plusieurs années. Avec un taux de 97,4% , l'objectif est dépassé.

- ◆ Autres recouvrements au profit de l'Etat

Au titre des amendes et des condamnations pécuniaires, l'Etat a perçu 4,5 millions d'euros en 2008.

En 2008, 9 462 **paiements dématérialisés** ont été enregistrés.

- **Les dépenses de l'Etat**

Quelques chiffres illustrent l'activité de la Trésorerie générale en matière de dépenses de l'Etat : en 2008, les services ont visé 13 564 mandats de paiement (contre 13 052 en 2007, et 11 866 en 2006) et traité 22 492 factures.

Les statistiques montrent qu'au cours de l'année 2008, le délai moyen de paiement qui s'écoule entre la comptabilisation chez l'ordonnateur et la validation chez le comptable est de 2,56 jours contre 2,60 jours en 2007, et 2,90 jours en 2006.

Quant au délai global de paiement, différence entre la date de réception de la facture chez l'ordonnateur et l'enregistrement de sa validation chez le comptable, il s'établit à 19,54 jours (dont 17 jours de délai ordonnateur et 0,74 jour de délai de paiement) contre 20,44 jours l'année précédente, pour un objectif réglementaire de 25 jours maximum en 2008.

- **Le service des domaines**

En matière d'expertise domaniale, le service des domaines a traité 1 380 évaluations en 2008, avec une évaluation enrichie pour l'ancienne école de plein air. Le taux de respect du délai d'un mois, hors marchés négociés, pour la réponse à ces demandes d'évaluation réglementaires s'est élevé à 97,7%.

S'agissant des cessions, le service a procédé à 8 cessions d'immeubles pour un montant total de 970000 €. De même, deux ventes mobilières ont eu lieu en février pour un montant de 411000 €.

### **4. 1. 2. Les finances des collectivités territoriales**

- **Les recettes des collectivités territoriales en Haute-Corse**

- ◆ Les impôts locaux

Ils sont votés chaque année par l'assemblée délibérante de chaque collectivité. Leur recouvrement est assuré par les services du trésor, l'Etat prenant à sa charge les dégrèvements et les admissions en non-valeur. Le montant des rôles émis est versé aux collectivités locales par douzièmes.

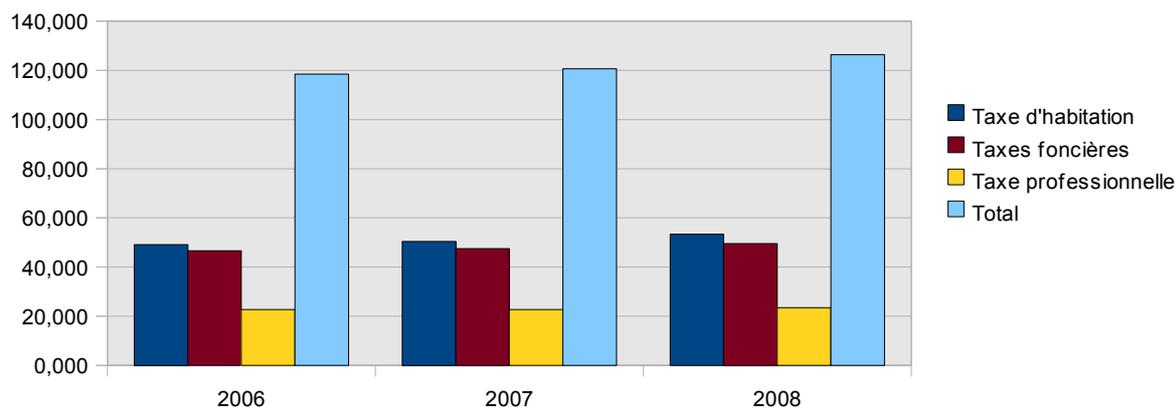
## Evolution des impôts locaux depuis 2006

Impôt	2006 (en M€)	2007 (en M€)	2008 (en M€)	Evolution (entre 2007 et 2008)
Taxe d'habitation	49,077	50,431	53,304	5,7%
Taxes foncières	46,636	47,498	49,566	4,4%
Taxe professionnelle	22,702	22,703	23,468	3,4%
Total	118,415	120,632	126,338	4,7%

Alors que l'évolution entre 2006 et 2007 se caractérisait par une forte stabilité, le montant des impôts locaux recouvrés par les collectivités locales a évolué de près de 5%.

### Evolution des impôts locaux en montants de 2006 à 2008

en millions d'euros



#### ◆ L'ensemble des recettes des collectivités territoriales

En 2008 les recettes des collectivités et établissements publics locaux s'élèvent à 751 149 114€, auxquelles s'ajoutent les recettes des établissements hospitaliers locaux dont le montant est de 125 381 011€.

Les encaissements (hors établissements hospitaliers) progressent en 2008 de 10%. Cette hausse est nettement supérieure à celle enregistrée l'année précédente (+0.2%).

#### • **Les dépenses des collectivités territoriales en Haute-Corse**

En 2008, les dépenses des collectivités et établissements publics locaux s'élèvent à 745 759 556€, auxquelles il faut ajouter les décaissements des établissements hospitaliers locaux dont le montant est de 125 498 110€.

Le taux de progression des décaissements (hors établissements hospitaliers) était de 0,7% en 2007. En 2008, la progression est beaucoup plus importante (+ 9.4%).

### 4. 1. 3. La mise en œuvre du programme exceptionnel d'investissement

Le programme exceptionnel d'investissements pour la Corse (PEI) est un programme de près de 2 milliards d'euros de travaux, prévus sur la période 2002/2017, et financé par l'Etat jusqu'à hauteur de 70%.

Pour l'année 2008, les dossiers programmés sur le département de la Haute-Corse représentaient 74,1 millions d'euros, qui ont été financés à 62,4% par l'Etat (46,3 millions d'euros). Ils se répartissent comme suit :

Nature des travaux	Nombre de dossiers	Montant des travaux (en M€)	Participation de l'Etat (en M€)	Participation de l'Etat (en %)
Eau et assainissement	7	20	8,7	43,7%
Infrastructures de transport	7	52,7	36,6	69,3%
Développement urbain et logement social	1	0,9	0,6	70,0%
Sport, culture et patrimoine	2	0,4	0,3	70,0%
Total	17	74,1	46,2	62,4%

La principale mesure « eau et assainissement » concerne la réhabilitation de la réserve de Guazza sur la commune de Prunelli di Casaconi,, pour un total de 7 millions d'euros (participation de l'Etat à hauteur de 40%).

Dans le domaine des infrastructures de transport, on peut citer les aménagements de la RD 69 (11,8 millions d'euros financés par l'Etat à hauteur de 70%) et de la RD 80 (5,2 millions d'euros financés par l'Etat à hauteur de 70%).

La mesure relative au développement urbain et au logement social concerne la restructuration du quartier sud Aurore à Bastia. Elle s'élève à 945 117 euros. L'Etat a participé à hauteur de 70%.

Une des mesures « sport, culture et patrimoine » concerne l'aménagement et la restructuration des salles d'exposition du Fonds régional d'art contemporain de Corse (pour 445 522,07 euros financés par l'Etat à hauteur de 70%).

## **4. 2. En apportant un appui logistique et juridique**

### **4. 2. 1. Favoriser la coopération intercommunale**

Dans le cadre des préconisations du schéma d'orientation de l'intercommunalité en Haute-Corse, approuvé par la commission départementale de la coopération intercommunale le 6 juillet 2006, les différentes procédures mises en œuvre ont conduit, en 2008, à :

- la création de la communauté de communes de l'Oriente regroupant 19 communes autour d'Aleria qui en est le siège,
- la dissolution de 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : 1 syndicat mixte, 1 SIVOM, 1 SIVU,
- la transformation de 3 SIVOM en syndicats mixtes et de 2 SIVOM en SIVU,
- la modification du périmètre de la communauté de communes du Fiumorbo par l'adhésion de Ghisonaccia et de celui du SYVADEC (syndicat mixte pour la valorisation des déchets en Corse) par l'adhésion de 8 EPCI et 16 communes isolées, portant ainsi le périmètre du syndicat mixte interdépartemental à 211 communes de Corse.

Il résulte de ces mouvements qu'au 31 décembre 2008, l'état de la coopération intercommunale dans le département était le suivant :

Structures	Arr. de Bastia	Arr. de Corte	Arr. de Calvi	Total
SIVOM	7	9	2	18
SIVU	14	14	7	35
Communauté de communes	4	4	3	11*
Communauté d'agglomération	1	0	0	1
<b>Total EPCI</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>12</b>	<b>65</b>
Syndicats mixtes	1	6	2	9

(\* ) dont 2 à taxe professionnelle unique (Calvi-Balagne et Bassin de vie L'Ile Rousse).

Désormais, le nombre de communes couvertes par un EPCI à fiscalité propre est de 132 (soit 56%), représentant 79 % de la population départementale, soit une évolution de 6% depuis 2007.

## 4. 2. 2. Ingénierie publique

### • Missions

La direction départementale de l'équipement (DDE) et la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) exercent cette mission d'ingénierie en appui aux collectivités territoriales et à leurs groupements pour la réalisation de leurs projets d'équipement dans 5 domaines privilégiés. Ces directions cherchent à développer une offre unique vis à vis des collectivités locales.

#### Les 5 domaines d'intervention privilégiés :

1. La gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés
2. La lutte contre la pollution des eaux douces et marines, notamment par l'amélioration des équipements de collecte et de traitement des eaux usées urbaines
3. La préservation des ressources en eau, notamment de celles destinées à :
  - la consommation humaine par l'amélioration des ouvrages de production, de traitement, de stockage et de distribution des services de desserte en eau potable
  - l'irrigation par le développement de l'usage raisonné de l'eau brute à des fins agricoles
4. L'assistance à la gestion des services publics de desserte en eau potable et d'assainissement des eaux usées urbaines
5. L'aménagement hydraulique des rivières et des réseaux urbains d'évacuations des eaux pluviales pour la réduction des effets destructeurs des crues et/ou des risques liés aux inondations.

### • L'ingénierie publique concurrentielle

Il s'agit de missions d'ingénierie d'appui aux collectivités territoriales pour la réalisation de leurs projets d'équipement et pour la gestion de leurs services publics d'eau potable ou d'assainissement des eaux usées urbaines. Les missions effectuées en 2008 sont pour 95 % des missions concourant à la mise en œuvre d'actions prioritaires pour l'Etat.

En 2008, plusieurs missions ont été mises en œuvre (quelques exemples) :

#### **Les missions de maîtrise d'œuvre :**

- Electrification rurale : Syndicat intercommunal d'électrification du centre de la Corse (programmes annuels de renforcement et d'extension de réseaux basse et moyenne tension)
- Desserte en eau potable : projet de desserte du Hameau de Leva (Commune de Galéria) et construction d'une station de traitement d'eau (Commune d'Omessa).
- Assainissement et traitement des eaux usées : projet ou construction des réseaux d'assainissement et/ou de la station d'épuration (communes de Meria, de Patrimonio, de Piano et de Soveria)
- Gestion et traitement des déchets : projet de déchetterie communale (Commune de Saint-Florent).

#### **Les missions de conduite d'opération ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage :**

- Desserte en eau potable : étude du schéma directeur du service (commune de Corte), schéma directeur et projet de restructuration des réseaux (commune de Ghisoni), travaux sur la RN198 (Syndicat Intercommunal de la Plaine du Fiumorbo)
- Assainissement et traitement des eaux usées : réalisation du zonage d'assainissement (commune de Felce), projet de réseaux et de la station d'épuration des eaux usées (Communauté de communes du bassin de vie de l'Ile-Rousse)
- Dans le domaine de la gestion et le traitement des déchets : projet de réhabilitation de la décharge historique de Teghime (communauté d'Agglomération de Bastia)

### **Les missions d'assistance à la gestion des services publics**

- Communauté d'Agglomération de Bastia : service de desserte en eau potable
- Communauté d'Agglomération de Bastia : service d'assainissement et de traitement des eaux usées urbaines
- Syndicat Intercommunal de la Plaine du Fiumorbo : service de desserte en eau potable.

### **Les constructions publiques :**

- Commune de Corbara : construction d'une école maternelle et ses annexes
- Commune de Monticello : construction d'une école maternelle Haute Qualité Environnementale et ses annexes
- Commune de Vescovato : aménagement de l'ancien collège en logements
- Commune de Tattone : mise en sécurité de l'hôpital
- Commune de Corte : travaux d'extension de l'hôpital
- Commune de San-Nicolao : réhabilitation de l'ancienne mairie en salle polyvalente et construction de logements communaux
- Communes de Calacuccia, Borgo et Luri : mission de conseil en aménagement

### **Les protocoles interministériels**

#### La préfecture de Bastia et les sous-préfectures de Calvi et Corte

- Mise aux normes du restaurant inter administratif de Bastia
- Mise en place du système de sécurité incendie à la préfecture de Bastia
- Mise en place du système de vidéo surveillance de la préfecture de Bastia et des sous-préfectures de Calvi et Corte

Le palais de Justice de Bastia : poursuite des travaux de sécurité concernant la grille et les menuiseries extérieures du bâtiment et travaux d'aménagement de l'accueil et de la salle d'Assises.

La Maison des Affaires sociales : Réhabilitation du système de chauffage et de climatisation

- **L'ingénierie publique de solidarité**

L'ATESAT est la mission d'assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire en faveur des communes modestes et de leurs groupements. 227 communes sur les 236 du département et 19 groupements, sont éligibles à ce dispositif de solidarité. Au 31 décembre 2008, on recensait 118 communes ayant souscrit à l'ATESAT.

- **L'ingénierie publique dans le domaine des bases aériennes civiles**

Assistance à maîtrise d'ouvrage (aéroport de Bastia-Poretta) : construction et réception du centre départemental Météo-France, réhabilitation du bloc technique de la direction générale de l'aviation civile, aménagement d'un parking et construction du centre de la sécurité civile.

Assistance à maîtrise d'œuvre (CCI) : VRD PARIF aéroport de Bastia-Poretta, mise aux normes des seuils de piste de l'aéroport de Calvi-Sainte Catherine et clôture des emprises aéroportuaires de Bastia-Poretta et Calvi-sainte Catherine.

- **L'ingénierie publique pour le compte du ministère de la Défense (armée de l'air)**

Pour le compte de l'armée de l'air, la direction départementale de l'équipement assure le maîtrise d'œuvre de tous les travaux neufs des infrastructures et des bâtiments, ainsi que l'entretien propriétaire de la base aérienne militaire 126 de Ventiseri, du champ de tir de Diane et de la station hertzienne de Serra-di-Pigno.

Au cours de l'année 2008, 11 nouveaux marchés ont été passés dont 8 sur appel d'offres.

Les travaux d'investissement : l'opération de construction du mess unique a été finalisée en 2008 par la réalisation des aménagements extérieurs pour un montant de 0.6 M€.

Le programme des travaux d'investissement et de grosses réparations s'est élevé à plus de 3,2 M€. Il a concerné la rénovation de deux bâtiments de logements, les travaux préparatoires à la construction d'une déchetterie, le maintien en condition opérationnelle des postes de transformation HT/BT et la réalisation de réseaux filaires et d'installations diverses de la base (2.6 M€).

Par ailleurs, un marché à procédure adaptée a été passé avec un bureau d'étude pour l'établissement du dossier de demande d'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux du fossé de ruissellement dit SIMONPOLI, sur les emprises de la base aérienne 126. L'objectif est d'éviter l'inondation de la RN 198 et un déversement sur la base aérienne en cas de fortes pluies.

Les travaux d'entretien : les travaux d'entretien courant de la base aérienne ont représenté, en 2008, un peu plus de 410 000 €. Dans ce cadre la DDE a réalisé en régie directe ou à l'entreprise, des travaux de bâtiment ou de génie civil pour assurer le maintien en condition opérationnelle des différentes installations.

#### 4. 2. 3. Favoriser la structuration et le développement agricole

- **Les déclarations de surface et les aides directes aux producteurs liées aux organisations communes de marché**

- ◆ Les déclarations de surface

Les déclarations de surface basées sur un relevé parcellaire sont la photo annuelle de l'occupation agricole du sol. Ces déclarations conditionnent l'ensemble des aides individuelles liées à la surface. En 2008, 1 242 dossiers ont été déposés. Ce nombre est en baisse par rapport à 2007 (il s'explique par la baisse du nombre d'agriculteurs).

- ◆ Les primes directes aux productions végétales : 43 dossiers en céréales, oléagineux, protéagineux et gel ont été déposés, dont 12 par des petits producteurs.

- ◆ Les primes animales (la prime à la brebis)

Année	2006	2007	2008
Nombre de dossiers déposés	315	290	275
Nombre de dossiers payés	299	282	264
Nombre de brebis	72338	70780	66899
Montant payé	0,86M€	0,84M€	0,79M€

La gestion des droits à prime définitifs bovins et ovins : Pour le département de la Haute-Corse, les droits bovins sont au nombre de 28 985 pour les bovins et de 111 871 pour les ovins ; chaque année des transferts de droits ont lieu :

	Droits bovins	Droits ovins
<b>Droits pouvant être attribués</b>	<b>285 ,8</b>	<b>11 176</b>
<b>Demandes droits définitifs</b>	<b>1 272 pour 61 éleveurs</b>	<b>3 597 pour 22 éleveurs</b>
<b>Attributions droits définitifs</b>	<b>273,8</b>	<b>2 943</b>
<i>Dont attribution droits gratuits</i>	234,4	2 943
<i>Dont attribution droits payants</i>	39,4	0
<b>Transfert de droits par cession / reprise</b>	<b>622,2</b>	<b>1 672</b>

- **Les soutiens territoriaux et environnementaux aux exploitations**

- ◆ L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : Campagne 2008 non close

Année	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de dossiers déposés	951	1024	1138	1097	<b>1059</b>
Nombre de dossiers payés	850	949	973	967	<b>969</b>
Montant payé	5 600 000 €	6 330 000 €	6 218 927 €	6 275 940 €	<b>6 202 115 €</b>

- ◆ Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)

Année	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de dossiers déposés	246	237	233	216	<b>175</b>
Nombre de dossiers payés	245	233	217	212	<b>151</b>
Nombre d'hectares primés	7362,36	7021,37	6967,15	6837,87	<b>4838,94</b>
Montant payé	590 004,75 €	559 014,98 €	554 106,38 €	538 074,00 €	<b>367 759,44 €</b>

- ◆ Contrats d'agriculture durable (CAD)

40 contrats d'agriculture durable sont en cours suite à des signatures de contrat en 2005 (30) et 2006 (10) pour un montant total de : 1 225 173 euros soit environ 245 000 euros de paiement annuel pour les producteurs concernés.

- **Les mesures financières liées à des crises climatiques, économiques et au sur endettement**

- ◆ Les calamités agricoles

*Calamités soldées en 2008* : suite à la sécheresse de 2007, 739 producteurs ont été indemnisés à hauteur de 2,8 millions d'euros pour les pertes sur fourrages, châtaignes et vignes.

La température trop élevée lors de l'hiver 2006/2007 a entraîné des pertes sur les clémentines. Dans ce cadre, 153 producteurs ont été indemnisés à hauteur de 4,28 millions d'euros.

*Calamités en cours* : l'année 2008 a été marquée par de nombreux incidents climatiques. Elle a été notamment très pluvieuse, ce qui a provoqué un certain nombre de problèmes sur les cultures au printemps et à l'automne. 3 calamités ont fait l'objet d'un arrêté ministériel en 2008 : les pertes sur les amandes suite à une période de froid, les pertes de châtaigniers dues à la neige, et les pertes sur le maïs suite aux pluies de mai.

Les inondations d'octobre et novembre 2008 ont provoqué de nombreux dégâts, qui devraient également conduire à une reconnaissance de ce sinistre en tant que calamité agricole.

- ◆ La prise en charge des cotisations sociales des agriculteurs

En 2008, 50 exploitants ont sollicité une prise en charge de cotisations sociales pour une enveloppe de 58 000€.

- ◆ Les mesures de désendettement social des agriculteurs

Dans le cadre de la commission régionale de conciliation, la dette sociale est traitée pour deux populations d'agriculteurs : ceux ayant une dette supérieure à 10 000€ et nécessitant un audit (272

producteurs concernés et 155 audits réalisés) et ceux ayant une dette inférieure à 10 000€ (426 producteurs et 364 accords validés).

L'ensemble de la dette concernée par cette procédure est de 17 millions d'euros, et pourrait se traduire par un abandon de cotisations à hauteur de 5,6 millions d'euros pour une population totale de 833 agriculteurs (ou ex agriculteurs).

- **Le suivi des filières animales**

- ◆ La lutte contre la divagation animale

La divagation animale est un problème récurrent en Haute-Corse. Les effets de ce phénomène ont des répercussions graves au quotidien (dégâts occasionnés dans les propriétés privées, accidents routiers).

- ◆ Le suivi de l'identification des bovins

Des groupes de travail, réunissant régulièrement les services de la Chambre d'agriculture, la direction départementale des services vétérinaires et la direction départementale de l'agriculture et de la forêt. Une commission départementale d'identification a eu lieu en juillet 2008.

En matière d'identification bovine, des progrès sensibles de la part des éleveurs du département dans la gestion des délais de notification entrée-sortie ont été recensés. Le département de la Haute-Corse reste toutefois « lanterne rouge » en la matière.

En matière d'identification ovine et caprine, les éleveurs ont pris du retard sur la gestion de l'identification.

- ◆ La mise en place et le suivi du dispositif de réduction d'interdiction de pâturage sur les zones incendiées

Les incendies sur les surfaces agricoles ont concerné, en 2008, 27,36 hectares. La majorité des dossiers (16) portaient sur des surfaces faibles. Seuls deux d'entre eux représentaient plus de 5 hectares.

#### **4. 2. 4. Aider au développement du secteur touristique en garantissant la qualité des prestations offertes**

Le tourisme constitue le secteur d'activité le plus important de l'économie corse. Il a en outre un effet d'entraînement sur de nombreux autres secteurs d'activité. L'Etat veille au respect des règles garantissant l'exacte information des vacanciers ainsi que la qualité et la sécurité des prestations offertes. Cette garantie est un facteur de modernisation et de compétitivité.

L'**opération interministérielle vacances** (OIV) constitue chaque année le moment privilégié de la mobilisation coordonnée des services de l'Etat autour de ces objectifs. Pour l'année 2008, les services de l'Etat concernés ont ciblé les situations non résolues de manière satisfaisante en 2007, pour organiser des contrôles interministériels concertés sur les structures identifiées. L'OIV a démarré très en amont de la saison touristique, dès le mois d'avril 2008.

Les différents services de l'Etat se sont engagés très nettement dans une démarche intégrant plusieurs éléments : l'analyse des risques présentés, par secteurs, par établissement et par pratique ou type de comportement, l'analyse des taux de couverture par secteurs d'activité et zones géographiques et le ciblage et la programmation des contrôles sur la base de ces analyses.

## Bilan départemental des interventions durant l'OIV de 2008

<b>Par Secteur d'activité</b>	Nombre de commerces ou de points d'activité ayant fait l'objet d'une visite	Nombre de rappels à la réglementation ou d'avertissements	Nombre de procès-verbaux	Quantité de produits alimentaires saisis (en kg)	Nombre de mesures de police administrative ou de mises en demeure	Nombre d'établissements fermés
Hypermarchés, supermarchés	26	7	0	0	0	0
Supérettes, alimentation générale, commerces alimentaires	99	15	1	0	3	0
Magasins spécialisés non alimentaires	29	10	2	0	0	0
Non sédentaires alimentaires et non alimentaires	42	0	3	0	0	0
Autres prestataires de services	26	7	0	0	0	0
Hôtels	41	23	0	0	2	0
Restaurants (traditionnel, rapide, hôtelier, social {hors centres de vacances et de loisirs}) et cafés	238	44	11	0	12	1
Transports routiers	53	0	5	49	0	0
Campings	51	5	2	0	1	0
Stations –services, distribution de carburant	3	0	0	0	0	0
Centres de vacances et de loisirs	92	21	3	6	7	0
Centres d'activités sportives, navigation, location de bateaux	476	112	119	0	66	4
Environnement, baignades, eau douce	270	1	0	0	0	11
Établissements ayant une activité liée aux animaux de compagnie	14	10	0	0	0	0
Importateurs	0	0	0	0	0	0
Autres	190	25	18	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1650</b>	<b>280</b>	<b>164</b>	<b>55</b>	<b>91</b>	<b>16</b>

<b>Par Service</b>	Nombre de commerces ou de points d'activités ayant fait l'objet d'une visite	Nombre de rappels à la réglementation ou d'avertissements	Nombre de procès verbaux	Quantité de produits alimentaires saisis (en kg)	Nombre de mesures de police administrative ou de mises en demeure	Nombre d'établissements fermés
DDSV	161	22	0	49	11	0
DDCCRF	270	140	6	0	10	0
Douanes	141	5	17	0	0	0
DDJS	108	43	0	0	18	4
Gendarmerie	375	33	71	0	0	0
Police	5	1	5	0	2	1
DDASS	253	0	0	0	0	11
DDE	78	0	0	0	0	0
DDAM	180	20	63	6	50	0
DDTEFP	79	16	2	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1650</b>	<b>280</b>	<b>164</b>	<b>55</b>	<b>91</b>	<b>16</b>

#### Saisies ou destructions

<b>Types de marchandises</b>	<b>Quantités</b>
Denrées alimentaires diverses d'origine animale	55 kg
Vêtements (contrefaçons)	251 articles

#### Fermetures

<b>Type d'établissement</b>	<b>Motif</b>
2 entreprises de plongée	Exercice de l'encadrement sans qualification
2 centres équestres	Conditions d'hygiène et de sécurité insatisfaisantes
6 piscines	Transgression de normes
5 sites de baignades en mer	Transgression de normes
1 débit de boissons	Rixes, alcools servis à des mineurs

#### Contrôles réalisés au titre de l'OIV :

Globalement, le nombre de contrôles est en retrait par rapport à 2007 (1650 visites contre 1761, soit une baisse de 6%), ce qui traduit la diminution des moyens des services, malgré une meilleure organisation des actions.

Le nombre de rappels de réglementation est en baisse significative, mais il semble que des changements de mode de comptabilisation en soit pour partie la cause, puisqu'on retrouve en 2008 des chiffres équivalents à ceux de 2006.

Le nombre de procès-verbaux connaît également un évolution significative, mais en sens inverse puisqu'il augmente de 29%, conséquence du ciblage des contrôles sur les entreprises à risque.

De la même manière, le nombre de mesures de police administrative a plus que doublé. Cette

croissance concerne pratiquement tous les services dans le cadre de leurs actions de prévention, mais plus particulièrement le retrait de permis bateau (50 en 2008).

Le nombre de fermetures est quasiment identique à celui de 2007. En revanche les catégories d'établissements visés sont plus diversifiées : centres de vacances, centres équestres, débit de boissons, baignades en mer, piscines. Ce type de mesure s'est révélé particulièrement efficace pour le rétablissement de situations conformes à la norme.

Les contrôles des structures accueillant des mineurs n'ont représenté que 6 % des séjours déclarés. Du fait d'un déficit ponctuel de personnel, les interventions en matière de protection des mineurs se sont donc cantonnées aux situations jugées les plus graves.

Les contrôles intervenus dans les établissements d'activités physiques et sportives représentent environ 45 % des structures déclarées. Cette situation correspond aux priorités arrêtées pour l'été 2008 : contrôle des établissements non conformes en 2007 ou jamais contrôlés. L'objectif a été atteint à 90 %, et 67 % des contrôles ont été effectués en inter-services, ce qui correspond à un déploiement assez lourd de moyens :

- Le taux de visite a été de 100 %, en ce qui concerne les centres équestres, en raison du démarrage anticipé de l'OIV, en avril.
- Pour les structures nautiques, il a été conservé l'organisation méthodologique des années précédentes, à savoir des contrôles en mer, suivis de contrôles à terre. Cette démarche s'est heurtée, cette année, à une faible disponibilité de moyens nautiques, rendant impossible une couverture territoriale satisfaisante.
- Pour les activités en montagne, la productivité des contrôles est faible. Les temps d'accès sur les lieux d'activités sont extrêmement contraignants pour un nombre restreint de structures contrôlées. Des interventions ont néanmoins été programmées dans la continuité des actions entreprises les années précédentes pour marquer la présence des services de l'Etat même dans des zones difficiles d'accès ; elles ont touché en particulier des refuges, des gîtes d'étape et des lieux de commercialisation de produits locaux.
- Les parcours acrobatique en hauteur et les randonnées tout terrain, secteurs en pleine expansion, ont fait l'objet d'une attention particulière. Cependant, en raison de situations règlementaires transitoires, ces contrôles n'ont pas été exhaustifs.

#### Constats effectués :

Concernant les **produits alimentaires**, on note une amélioration constante de la situation en matière d'hygiène et de sécurité, résultat d'une professionnalisation croissante. Les quantités de produits alimentaires saisis constituent un bon indicateur de cette tendance. Ces quantités sont de plus en plus infimes : 55 kg en 2008, 72 en 2007, 189 en 2006.

En matière d'**activités sportives**, le bilan des contrôles de l'été fait apparaître, tout d'abord, un problème général de sécurité des usagers. En effet, à l'exception de certaines structures professionnelles et pérennes, les établissements ont rarement effectué l'évaluation des risques encourus par les pratiquants et l'encadrement. Cette situation constitue la principale préoccupation pour la sécurité du public.

En matière de **baignades**, le contrôle des zones de baignade en mer ont révélé une eau est de très bonne qualité dans 94 % des analyses. Pour les baignades en rivières, l'eau est de bonne qualité pour 70% des analyses.

#### 4. 2. 5. La protection des mineurs pendant leurs loisirs

Il s'agit à la fois des mineurs du département placés dans l'un des 29 centres de d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et des mineurs venant du continent et séjournant, essentiellement l'été, dans les 434 centres d'accueil collectif de mineurs (ACM) de Haute-Corse.

En 2008, l'intervention des services de l'Etat a été organisée à cinq niveaux :

- ◆ Information des organisateurs et des directeurs de séjour par la tenue d'un site Internet (<http://ddjs.creps-corse.jeunesse-sports.fr/>)
- ◆ Prévention auprès des personnes en formation BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et du jury, sur les thèmes du positionnement d'un animateur et de la responsabilité civile et pénale
- ◆ Prévention auprès des directeurs d'accueils collectifs de mineurs, sur les thèmes des télé-procédures de déclaration des séjours, de la violence en accueil collectif de mineurs, de la préparation de la saison estivale, et du lien avec les prestataires de service.
- ◆ Prévention auprès des prestataires de service. Les prestataires ont été sensibilisés autour du thème de la prévention des accidents dans les activités de pleine nature, s'agissant du public particulier des enfants.
- ◆ Contrôle

En matière de contrôle, 43 visites ont concerné des centres de vacances et de loisirs. Elles ont porté sur la conformité sanitaire et de sécurité des lieux d'accueil, la qualification et l'action du personnel d'encadrement, le respect des normes et règles de mise en œuvre des activités ainsi que le respect de la qualité éducative. Tous les projets éducatifs et pédagogiques des accueils de loisirs sans hébergement du département ont été contrôlés.

	Centres de Vacances	Centres de Loisirs
Séjours déclarés	434	29
Séjours contrôlés	23	20

#### Incidents relevés

Sécurité des lieux d'accueil	4	0
Hygiène alimentaire	0	0
Accidents en activité	1	0
Violences et mœurs	1	1
Usage de stupéfiants	0	0
Infraction routière	0	0

#### Suites données

Enquête administrative	1	1
Injonction administrative	3	0
Sanction administrative	2	0
Procédure judiciaire	1	0
Procédure de suivi social	0	0
Rappels de la réglementation	25	17

#### 4. 2. 6. Développer des équipements

L'Etat, par la direction départementale de la jeunesse et des sports, intervient sous diverses formes :

- **Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique**

Le service conduit la mise en œuvre départementale de cette opération initiée au plan national. Elle consiste à renseigner de manière exhaustive une fiche pour chaque équipement, y compris les sites de pratique des sports de nature et à assurer le suivi et la mise à jour permanente des données recueillies.

Fin 2008, 742 fiches « équipements » étaient accessibles pour notre département. Cette base de données permet d'avoir une vue synthétique de la situation des équipements (quantitativement, qualitativement et géographiquement) et des activités qui y sont pratiquées. Elle offre un outil puissant d'analyse pour les collectivités locales en matière de politique sportive.

En 2008, outre les nombreuses opérations de mise à jour, le service a procédé au recensement des équipements des établissements pénitentiaires de Casabianda et de Borgo.

- **Conseil et expertise**

L'Etat a été associé en tant qu'expert par le Conservatoire du Littoral dans le cadre du travail de concertation relatif au **projet de l'Agriate**. Cette réflexion s'est traduite par différentes réunions et des visites sur place. Par ailleurs, le service a apporté sa collaboration au « Gal des deux massifs » dans le cadre d'un projet « Leader Plus » pour la réalisation d'une plaquette promotionnelle des deux micro régions.

Soucieuse de faire évoluer la lisibilité des usages des espaces naturels par les pratiquants d'activités physiques et sportives, la direction départementale de la jeunesse et des sports a fait réaliser **un diagnostic des pratiques de randonnées motorisées** en Haute-Corse en partenariat avec l'université de Corte (5 500 € de vacations) contribuant ainsi à une future démarche de PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature), que pourrait initier le Conseil général dans le cadre de ses attributions.

#### 4. 2. 7. Moderniser le tissu entrepreneurial en renforçant la lutte contre le travail illégal

Au total, 106 contrôles hors et dans le cadre du Comité opérationnel de lutte contre le travail illégal (COLTI) ont été réalisés au cours de l'année 2008.

En 2008, la Haute-Corse a été désignée avec 34 autres départements à titre expérimental pour instituer « le comité local unique de lutte contre la fraude » (CLUF).

Les secteurs d'activité contrôlés concernaient :

- Hôtels, Cafés et Restaurants : 3
- Bâtiment et des travaux publics : 75
- Autres (commerces, agriculture, transports) : 28

A la suite de ces contrôles, 14 avis ont été transmis au Parquet, 5 rapports d'enquête ont été rédigés suite à des contrôles conjoints, 4 lettres d'observations ont été transmises aux employeurs suite à des contrôles et 11 procès-verbaux ont été transmis au Parquet.

# AMELIORER L'EFFICACITE DE L'ETAT

## **5. 1. Simplifier et renforcer les services aux demandeurs d'emploi et aux employeurs**

Le 19 décembre 2008 a été créé l'établissement Pôle emploi, issu de la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC.

Cette fusion, qui vise à simplifier et renforcer les services aux demandeurs d'emploi et aux employeurs, est guidée par trois priorités : inscrire, indemniser et accompagner vers le placement.

- ◆ une simplification des démarches : unicité de temps et de lieu, accueil commun
- ◆ la multiplication des accès : mise en place d'un service téléphonique unifié (le 3949 qui permet l'accès aux filières indemnisation et placement); convergence des accès internet (www.pole-emploi.fr)
- ◆ le renforcement des services : les demandeurs d'emploi bénéficient des mêmes services qu'ils soient indemnisés ou pas
- ◆ un service renforcé en direction des entreprises par la mise en place d'une force de prospection mixte

Le programme de déploiement des sites mixtes respectera l'échéancier national et sera terminé pour la première phase au 30 septembre 2009.

Le maillage territorial existant sera maintenu. Des groupes de travail mixtes, interdisciplinaires travaillent sur chacun des sites à l'élaboration de l'offre de service.

L'objectif est que chaque demandeur d'emploi bénéficie de l'accompagnement par un conseiller personnel, tout au long de son parcours d'accès à l'emploi. Ce conseiller est le garant des étapes du parcours.

Par ailleurs, et compte-tenu du contexte économique global, le réseau Pôle Emploi s'attachera en 2009 à accentuer son activité de relation avec les entreprises – recueil d'offres – en vue d'accélérer le retour à l'emploi des demandeurs inscrits.

Afin de renforcer l'offre de service, Pôle Emploi s'appuiera aussi sur une politique partenariale renforcée notamment lors de la mise en œuvre du revenu de solidarité active.

Dans toutes ses actions, Pôle Emploi veillera au respect des valeurs d'égalité et non discrimination.

## **5. 2. Améliorer la qualité du service rendu au niveau fiscal**

Le contrat de performance 2006/2008 de la direction générale des impôts affichait pour objectif stratégique la promotion du civisme fiscal, c'est à dire l'accomplissement volontaire de leurs obligations par les contribuables, aussi bien en cherchant à offrir un service de qualité qu'en luttant contre la fraude. La fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique en une direction générale des finances publiques (DGFIP) n'a en rien modifié cette orientation au cours de l'année 2008, les effets concrets de cette fusion au niveau local étant programmés en 2009 par la mise en place du guichet fiscal unique.

- ◆ Faciliter l'impôt

Le programme « pour vous faciliter l'impôt » (PVFI) comprend neuf engagements visant à mieux prendre en compte les attentes des usagers. La mesure de ces engagements fait apparaître une progression en 2008, de 83,7% à 87,10%, dans la moyenne de l'inter-région Sud-Est (mais inférieur

au taux national qui se situe à 91%). Le point perfectible concerne l'accueil téléphonique en dépit d'une formation appuyée .

Le **développement de l'administration électronique** est également un objectif visant à faciliter l'impôt. Si le nombre de télé-déclarations de l'impôt sur le revenu a peu augmenté en 2008, la croissance est remarquable chez les professionnels avec une progression de 33% de téléTVA.

- ◆ Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

En 2008, 95,1 % des réclamations relatives à l'impôt sur le revenu et à la taxe d'habitation sont été traitées dans les 30 jours (contre 94,2 en 2007).

82,6 % des demandes de remboursement de la TVA et de l'impôt sur les sociétés ont été effectives dans le délai de 30 jours.

100% des demandes de renseignements hypothécaires sont délivrées dans les dix jours.